

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 1^{er} FÉVRIER 2018

La séance est ouverte à 20 heures 40, sous la présidence de M. Michel ROUSSY, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers Collègues, si vous le voulez bien, nous allons procéder à l'appel.

Mme AMALRIC Catherine : présente

Mme APCHIN Ginette : présente

M. ASTRUC Jean-Pierre : présent

Mme BENECH Valérie : présente

Mme BENITO Patricia : présente

Mme BIGEON Michèle : absente, représentée par M. Alain BRUNEAU

M. BRUEL Jean : présent

Mme BRUGERON Angélique : présente

M. BRUNEAU Alain : présent

Mme CHASTEL Christelle : absente, représentée par M. Jean-Luc LENTIER

M. CHAUSI Serge : présent

M. CORNET Roland : présent

M. COUDON Alain : présent

Mme COURCHINOUX Agnès : présente

M. CRUEGHE Thierry : absent, suppléé par M. Marc FLAGEL

M. DABERNAT Jean-Pierre : absent, représenté par Mme Patricia BENITO

M. DAIX Christian : présent

M. DALL'AGNOL Xavier : présent

M. DELAMAIDE Charly : présent

Mme DELPUECH Geneviève : présente

M. DELPUECH Guy : présent

M. FABRE Daniel : présent

M. FABRE Philippe : absent, excusé

Mme FLEURY Delphine : absente

Mme FLEY Claudine : présente

M. FLORY Daniel : présent

M. FRÉCHOU Stéphane : présent

Mme GARDES Nathalie : présente

M. GASTON Christian : présent

Mme GINEZ Bernadette : présente

M. GODBARGE Frédéric : absent, suppléé par Mme Marie-Jeanne PETERS

M. GRANIER Philippe : présent

Mme GREIVELDINGER Valérie : présente

M. JABIOL Michel : absent, représenté par M. Serge CHAUSI

M. JUILLARD Georges : absent, représenté par Mme Paulette LAUBIE

Mme LABLANQUIE Michelle : présente

Mme LACHAIZE Sylvie : présente

Mme LADRAS Evelyne : présente

Mme LAUBIE Paulette : présente
M. LENTIER Jean-Luc : présent
Mme LOUBEYRE Nicole : présente
M. MADAMOUR Patrick : absent
M. MANHES Henri : présent
M. MARCASTEL Géraud : présent
Mme MARIOU Sylvie : absente
Mme MARTINEZ-SEVERAC Jacqueline : présente
Mme MARTINS Angélique : présente. Nous avons le plaisir d'accueillir et d'installer officiellement dans notre Conseil Communautaire Angélique MARTINS. Bienvenue au Conseil Communautaire de la CABA.
Mme MARTY Florence : présente
M. MATHONIER Pierre : présent
M. MAURÉ Roger : présent
Mme MAUREL Magali : présente
M. MAURS Philippe : absent, représenté par M. Xavier DALL'AGNOL
M. MÉZARD Jacques : présent à partir de 21 h. Est arrivé en séance pendant la présentation de la délibération n°13
M. MOINS Jean-Antoine : présent
M. NICOLAS Jean-Paul : présent
M. PAGIS René : absent, représenté par M. Alain COUDON
M. PAPON Daniel : présent
M. PESTRINAUX Christophe : présent
M. PICARD Jean-Pierre : présent
M. POULHES Christian : présent
M. PRADAL Gérard : présent
M. PRAX Jean-Louis : présent
M. RODIER Jean-François : présent
M. ROUME Jean-Pierre : présent
M. ROUSSY Michel : présent
Mme SOULA Anne : présente
M. TIBLE Bernard : présent
M. TOURLAN Jean-Luc : présent
Mme VALAT Denise : présente
M. VIDAL Jean-Louis : présent
Merci.

HOMMAGE À MONSIEUR JEAN-MARIE CHAUSY

Mes chers Collègues, je vous propose que nous ayons un moment de recueillement pour la mémoire de notre Collègue Jean-Marie CHAUSY. Je vous avais donné de mauvaises nouvelles lors du Conseil Communautaire précédent. La maladie l'a emporté dans cette dernière période. Nous étions nombreux – et j'en remercie les présents – à l'accompagner lors de ses obsèques.

En son souvenir, je vous propose que nous respections un moment de recueillement.

(Les Conseillers Communautaires et les personnes assistant au Conseil Communautaire observent une minute de silence)

Je vous remercie.

INSTALLATION DE MME ANGÉLIQUE MARTINS EN REMPLACEMENT DE MME MARIE-PIERRE LOURS, CONSEILLÈRE COMMUNAUTAIRE

Nous devons installer formellement, après l'avoir accueillie, Angélique MARTINS, en remplacement de Marie-Pierre LOURS, qui nous rejoint comme conseillère communautaire. Elle est conseillère municipale à Aurillac. Nous lui souhaitons une bonne intégration et un excellent travail dans les instances de la Communauté d'Agglomération qui a besoin des forces de toutes ses conseillères et de tous ses conseillers.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2017

Je vous propose que nous approuvions le procès-verbal de la séance précédente. Y a-t-il des remarques ? Non. Je peux donc le mettre au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 11 décembre 2017 est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTION GLOBALE DES DÉLIBÉRATIONS DU GROUPE A

Nous avons un ordre du jour qui est réduit en nombre de délibérations. Je vais vous lister les délibérations du groupe A qui pourront être adoptées dans leur globalité s'il n'y a pas de remarques particulières. Je n'ai pas eu de demandes à ce sujet. Nous avons :

- la subvention 2018 au Comité des Œuvres Sociales du Pays Vert ;
- le dossier de clôture et de rétrocession des voiries et des espaces publics à la Commune de Naucelles sur la Zone d'Activité des Quatre Chemins ;
- une demande de subvention globale du Fonds Social Européen pour le PLIE ;
- la révision du règlement de service Assainissement Collectif ;
- la mutualisation du SIG avec la Ville d'Aurillac ;
- l'avenant n°7 au Contrat d'Obligations de Service Public pour l'exploitation du réseau de transport public urbain avec la SA-SPL STABUS ;
- une modification de la composition de la Commission « Urbanisme, Habitat et Politique de la Ville » ;
- la participation au Groupement de commandes pour la sélection d'un courtier d'assurance et d'un assureur en charge du programme commun de Responsabilité Civile Exploitant d'Aérodrome ;
- une convention de mise à disposition des services de la CABA au bénéfice du Syndicat Mixte du SCoT, qui est légèrement modifiée dans sa rédaction. Vous avez une prise en charge à 90 % indiquée dans votre document ; en fait, il s'agit de 80 %. C'est un écart minime qui permet d'ajuster les comptes du Syndicat.
- l'adoption de l'accord d'adaptation pour la mise en œuvre de la Convention collective des personnels au sol des aéroports en ce qui concerne l'Aéroport « Aurillac/Tronquières » ;
- le tableau des effectifs.

Voilà les délibérations qui vous sont proposées au titre du groupe A. S'il n'y a pas de remarques, je les mets directement aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations inscrites en groupe A sont adoptées à l'unanimité.

Je vous propose que nous décalions de quelques minutes la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires en préambule durant lequel j'évoquerai l'ensemble des sujets, y compris des sujets d'actualité.

Nous pouvons, si vous en êtes d'accord, traiter les quelques délibérations que nous avons inscrites aujourd'hui en groupe B et qui sont pour plusieurs particulièrement importantes.

DÉLIBÉRATION N° 12 : MARCHÉS – DISPOSITIONS RELATIVES AUX MODALITÉS DE PASSATION ET D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION ET LA MISE AUX NORMES DE LA STATION DE SOULEYRIE ET DE SON RÉSEAU DE TRANSFERT

Rapporteur : M. Alain BRUNEAU

M. LE PRÉSIDENT.- La première concerne les dispositions relatives aux modalités de passation et d'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la mise aux normes de la station de Souleyrie et de son réseau de transfert. Vous savez que c'est une opération extrêmement importante dans sa globalité, qui représente 34 M€ et qui affecte aujourd'hui les conditions de circulation et de déplacement sur la partie « avenue des Volontaires et avenue des Pupilles de la Nation » du fait de la complexité et du volume des travaux qui sont à réaliser.

J'en profite, le temps que Christian FRANCO et Alain BRUNEAU se préparent pour la présentation de la délibération, pour vous indiquer que, demain, avec le Maire d'Aurillac, nous ferons une conférence de presse pour informer les habitants de l'Agglomération des deux premières phases connexes aux travaux principaux sur l'ovoïde qui consistent progressivement à raccorder ce réseau sur l'ensemble des bâtiments qui sont de part et d'autre des rues concernées. Nous commencerons par l'Avenue des Volontaires pour 5 semaines avec aucune coupure stricte de circulation, mais avec des itinéraires déviés qui nécessiteront de s'adapter. Tout cela étant évidemment pour la bonne cause puisque, in fine, tout cela permettra d'alimenter la station de Souleyrie et d'offrir de meilleures conditions de traitement des effluents. Entre temps, la formule est classique mais elle se répète : on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs, et là effectivement cela crée et cela créera quelques perturbations ponctuellement tout au long de la saison si j'ose dire, à savoir jusqu'au mois de juillet. La conférence de presse de demain sera l'occasion d'informer les usagers sur la première phase qui démarrera lundi prochain, pas celui-là, mais le lundi suivant. Nous concentrons – vous l'aurez compris – la plupart des désagréments sur les périodes de vacances scolaires. Malheureusement, nous ne pourrons pas tout faire pendant les vacances scolaires. Il y aura donc quelques désagréments collatéraux sur les semaines autour des vacances scolaires, mais nous faisons tout pour essayer de diminuer au maximum les nuisances pour les piétons, comme pour les automobilistes et comme pour les usagers des transports collectifs que nous avons en charge. Par rapport aux difficultés que nous avons eues lors du lancement du nouveau réseau, que celles-ci soient liées à la restructuration et au lancement des travaux, les choses sont désormais stabilisées.

Je vais laisser Alain BRUNEAU nous présenter la délibération à deux voix avec le Directeur des Services Techniques.

(Présentation de documents sur écran)

M. BRUNEAU.- Merci, Monsieur le Président. Comme vous le savez, nous assurons en régie la gestion et l'exploitation de différents systèmes d'assainissement et de collecte des eaux usées. Parmi ces systèmes, le principal c'est le système d'assainissement collectif dit « de Souleyrie » qui couvre principalement les communes d'Aurillac, d'Arpajon et de Giou-de-Mamou.

Il vous est rappelé la composition de ce système « de Souleyrie ». Il présente les caractéristiques suivantes :

- * 144 kilomètres de réseaux (dont 63 % en unitaire) qui collectent :
 - la majeure partie de la commune d'Aurillac,
 - la majeure partie de la commune d'Arpajon-sur-Cère,
 - une partie de la commune de Giou-de-Mamou,
 - une partie de la commune de Vézac ;
- * 41 déversoirs d'orage, dont 7 sont équipés d'une surveillance ;
- * 20 postes de relevage ;
- * une station d'épuration (Souleyrie) créée en 1979 et qui fonctionne selon le procédé dit des « boues activées » pour une capacité de l'ordre de 40 000 équivalents habitants (ce qui représente une arrivée d'eau de 12 000 m³/jour). Cette station a fait l'objet d'une remise à niveau en 2001, avec notamment la mise en place d'un traitement du phosphore. Vous voyez à l'écran la photographie aérienne de la station actuelle avec notamment le bassin d'aération, les systèmes de traitement et à l'Ouest, l'unité d'incinération des boues.

En 2008, les services de l'État ont constaté plusieurs non-conformités du système d'assainissement de Souleyrie au regard de la directive Eaux Résiduaires Urbaines et imposé dans ce cadre de mettre à jour l'auto-surveillance du réseau et de la station. Ils nous ont obligé aussi à faire un diagnostic global du système. Je rappelle que cela c'était en 2008, mais il convient de préciser que la station avait fait l'objet d'une remise à niveau en 2001, sous maîtrise d'œuvre de la DDE. Vous voyez que, malgré tout, les évolutions réglementaires ont fait que la remise à niveau de 2001 s'est avérée assez rapidement insuffisante ou obsolète.

Le diagnostic a abouti à mettre en évidence :

- des non-conformités chroniques sur la collecte en raison des déversements trop nombreux au niveau des déversoirs d'orage en amont et en particulier le DO14 ; le DO14, c'est celui qui rejette ses effluents dans la Jordanne au droit du McDonald's ;
- et des non-conformités ponctuelles sur le traitement en raison de valeurs rédhitoires liées au by-pass en tête de station. Le by-pass, c'est le système qui est à l'arrivée des collecteurs dans la station, en sachant que, surtout lorsqu'il pleut, cela génère des eaux claires parasites et donc, il y a un débit plus ou moins important qui repart directement à la rivière sans être traité.

A la suite de ce diagnostic, la CABA a été mise en demeure par l'État de mettre en conformité le système d'assainissement de Souleyrie, notamment en regard de la gestion du débit de référence.

Le diagnostic assainissement du système de collecte, engagé par la CABA et réalisé par le bureau d'études SAFÈGE en 2015, a mis en évidence les défauts principaux suivants, qui sont listés dans la délibération, notamment :

- l'ancienneté des ouvrages d'origine ;
- l'obligation d'augmenter la capacité de traitement pour répondre aux charges actuelles et futures puisqu'il faudra tenir compte en particulier du SCoT et des perspectives du PLUi ;
- la nécessité de mettre en place une filière très performante pour atteindre les normes de rejet fixées par l'État ;
- des anomalies sur les ouvrages, notamment sur le traitement tertiaire qui fonctionne de manière très insuffisante ;
- le sous-dimensionnement des collecteurs de transfert des antennes de Brouzac et d'Arpajon pour permettre le transit du débit de référence jusqu'à la STEP, par rapport aux non conformités au niveau du déversoir d'orage que j'ai cité tout à l'heure ;
- l'incapacité de la STEP à traiter le débit de référence du système d'assainissement intégrant en particulier le temps de pluie ;
- la réhabilitation nécessaire de certains réseaux structurants.

Ensuite, vous avez un tableau qui récapitule un peu le résultat du diagnostic avec en face des coûts estimatifs.

A l'issue de ce diagnostic, et pour s'assurer de la faisabilité technique et économique de l'opération, la CABA a fait réaliser une étude de faisabilité sur l'extension/réhabilitation de la STEP, intégrant les problématiques de construction d'un bassin de stockage/restitution (BSR) pour justement éviter les problèmes lors des épisodes pluvieux et notamment des gros orages. Cette étude intégrait aussi les problématiques de recalibrage du déversoir d'orage 14 et le renforcement du réseau de transfert jusqu'à la station d'épuration. Il est à noter que le renforcement du réseau sur Arpajon n'était pas intégré à l'étude de SAFÈGE, mais il fera partie du contrat de maîtrise d'œuvre dont il est aujourd'hui question. Voilà, Monsieur le Maire d'Arpajon.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur le Vice-Président.

M. BRUNEAU.- L'étude de faisabilité a été confiée et menée par IRH en 2017 et a permis d'arrêter le programme d'opération en fixant la capacité de la station, les niveaux de rejet, ainsi que les coûts économiques et prévisionnels. Un des scénarii est représenté sur l'écran ; c'est-à-dire que, là, le bassin de stockage/restitution remplacerait le bassin de décantation actuel. L'unité de méthanisation liée aux boues de la station d'épuration serait intégrée au périmètre actuel de la station. Les nouveaux clarificateurs seraient installés sur une extension à l'Est de la station. Vous voyez le nouveau bassin d'aération. L'arrivée serait aussi modifiée puisqu'il y aurait tout le système de dégrillage/dégraissage à l'arrivée. Ce que l'on voit au Sud-Ouest de la photo, ce serait la future unité de méthanisation, notamment pour les déchets agricoles, qui est en cours d'étude.

Cette étude de faisabilité a permis d'arrêter le programme de l'opération. La CABA souhaite aujourd'hui lancer une mission de maîtrise d'œuvre pour l'assister dans la conception et le suivi de cette opération.

Le présent programme d'opération a pour objectif de synthétiser les exigences de l'opération ainsi que le cadre de réalisation technique, juridique, financier et administratif de la mission qui sera confiée au maître d'œuvre, tout en sachant – je vous le rappelle – que nous avons un calendrier très contraint par rapport à l'acceptation de notre participation à l'appel à projets lancé par l'Agence de l'Eau, sur lequel nous attendons une aide de 19 M€. Pour cela, il faut que le dossier de consultation des entreprises soit prêt avant le 30 septembre 2018. Il n'y a donc pas de temps à perdre.

La mission de maîtrise d'œuvre qui sera confiée au prestataire à l'issue de la procédure de consultation sera une mission en infrastructures. Elle comportera un certain nombre d'éléments de mission. Vous avez, à la fois pour l'opération STEP et pour l'opération réseaux, les différentes composantes, à savoir : l'avant-projet, le projet, l'assistance à la passation des contrats de travaux, le visa des études d'exécution réalisées par les entreprises, la direction de l'exécution des travaux et l'assistance aux opérations de réception.

Elle comprendra aussi les missions complémentaires suivantes, mais importantes :

- l'intégration architecturale, environnementale et paysagère ;
- la demande des permis de construire et de démolir ;
- l'élaboration des dossiers de consultation des entreprises et l'assistance à la collectivité dans le choix des prestataires habituels.

Le coût global des travaux d'aménagement est évalué à 28 450 000 € HT, dont vous trouvez le détail dans le tableau qui suit, à savoir :

- s'agissant de la station elle-même, la réutilisation du bassin combiné en BSR et le traitement des boues pour 18 850 000 € HT ;
- pour les réseaux, vous avez le renforcement du réseau entre le DO 14 et la STEP de Souleyrie pour 3 100 000 € HT et le renforcement du réseau structurant vers Arpajon-sur-Cère pour 1 650 000 € HT ;

soit un total cumulé de 23 600 000 € HT, avec une plus-value pour la création éventuelle d'un BSR neuf ; ce qui ferait 28 450 000 € HT avec cette plus-value.

C'est donc sur la base de cette dernière estimation que va être réalisée la consultation des maîtres d'œuvre chargés de conduire les travaux pour l'extension et la mise aux normes de la station d'épuration de Souleyrie et de ses réseaux de transfert. Selon les recommandations de la Mission Interministérielle de la Qualité des Constructions Publiques, le coût de la prestation de maîtrise d'œuvre s'évalue sur la base d'un taux de rémunération qui est fonction de la nature des travaux, de la complexité de l'ouvrage à réaliser et des différentes missions qui sont demandées à l'équipe de maîtrise d'œuvre. Ce taux pour un ouvrage d'infrastructure complexe tel que le projet de Souleyrie est évalué entre 4 et 7 %. Sur cette base, le montant de la prestation de maîtrise d'œuvre serait compris entre 1 138 000 € HT et 1 991 500 € HT.

Nous sommes au-dessus des seuils européens. Dans ce cas, l'article 90 du décret du 25 mars 2016 dispose que le choix d'un maître d'œuvre relève de l'organisation d'un concours restreint. Je vous fais grâce de toutes les autres explications par rapport à la procédure.

Le programme de l'opération étant suffisamment précis, la procédure négociée avec mise en concurrence préalable apparaît comme la plus adaptée au besoin de la CABA pour ce projet. Il vous est donc proposé de réaliser la mise en concurrence des maîtres d'œuvre selon cette procédure spécifique. Celle-ci permettra de plus de discuter avec les candidats de certains éléments du cahier des charges de la consultation (programme, projet de marché) et de les amender si cela s'avère pertinent. De plus, une fois le marché conclu, le programme pourra faire l'objet de précisions ainsi qu'en dispose l'article 2 de la loi MOP du 12 juillet 1985.

Vous comprendrez que, vu la complexité du projet, même avec le diagnostic et l'étude de faisabilité, nous ne maîtrisons pas tout au lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre. Il est donc nécessaire de discuter avec les candidats pour voir leur niveau de propositions et de compétence dont nous ne doutons pas, mais enfin il sera quand même nécessaire de se rendre compte de tout cela.

La procédure concurrentielle avec négociation se déroule en deux phases. Le représentant de l'entité adjudicatrice dresse la liste des candidats admis à négocier en se fondant sur les références, compétences et moyens des candidats et après avis de la Commission d'Appel d'Offres. Cette liste des candidats invités à négocier comprendra a minima trois candidats, chacun étant alors destinataire d'un dossier de consultation. Il y aura une audition de ces candidats par la Commission d'Appel d'Offres.

Il vous est proposé :

- de procéder, pour la réalisation de cette prestation, à la consultation des opérateurs économiques par voie de procédure négociée avec mise en concurrence préalable, conformément aux dispositions des articles 90, 26-2 et 74 du décret n° 2016/360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- d'autoriser M. le Président à dresser la liste des candidats admis à négocier après avis de la Commission d'Appel d'Offres de la CABA ;
- d'autoriser M. le Président ou son délégué à conduire les négociations avec les candidats invités à participer à cette phase ;

- d'autoriser M. le Président à signer, dans les formes et limites financières fixées ci-avant, le marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la mise aux normes de la station d'épuration de Souleyrie et de ses réseaux de transfert avec le prestataire retenu par la Commission d'Appel d'Offres.

Je ne sais pas si M. FRANCO veut donner des précisions.

M. FRANCO.- Non.

M. BRUNEAU.- S'il y a des questions, vous pouvez vous exprimer. Il est vrai que ce n'est pas un marché du niveau habituel de ceux que nous lançons à la CABA.

(Présentation de documents sur écran)

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons vous projeter quelques diapositives.

Vous avez, là, le plan de masse qui illustre où sera une partie des millions d'euros qui ont été évoqués par notre vice-président. Par rapport à l'emprise initiale, vous voyez que c'est quelque chose de très important en termes de volumétrie.

Vous avez le cercle rouge en bas qui ne fait pas partie de cette opération, qui est l'unité de méthanisation que nous traiterons ultérieurement, mais qui est très liée à ce projet-là.

Monsieur FRANCO, vous pouvez passer, en illustration, quelques photos des travaux de l'ovoïde pour que chacun se rende bien compte de quoi il s'agit.

M. FRANCO.- Les travaux qui ont été engagés sur l'ovoïde participent à l'opération de remise aux normes du système épuratoire de Souleyrie. Souleyrie, c'est la station d'épuration, mais ce sont également un certain nombre de réseaux qui collectent et amènent les eaux usées vers la station.

Dans les études préalables qui ont été faites sur le collecteur, il avait été diagnostiqué, en matière de génie civil, un certain nombre de désordres qui n'étaient pas majeurs, mais qui nécessitaient une intervention à un stade où le niveau d'investissement que cela occasionnait et les contraintes restaient supportables. C'est donc ce qui a été engagé par la CABA. Vous avez ici quelques photos qui illustrent l'ouvrage en question, et je donnerai quelques explications sur les travaux qui sont en cours.

Cela, c'est une vue de l'ouvrage au début des travaux. Vous voyez les dimensions. Il y a des ouvriers qui sont à l'intérieur de l'ouvrage, qui permettent de constater sa taille et la manière dont il fonctionne. En partie basse, nous avons la collecte des eaux usées, en sachant que lorsque nous sommes en période de fortes pluies comme nous avons pu en connaître, encore récemment, nous avons des niveaux qui montent de façon significative dans l'ouvrage puisque c'est un ouvrage unitaire qui collecte les eaux usées, mais également les eaux pluviales. Les interventions que nous faisons ont pour objectif de limiter les eaux claires parasites qui peuvent s'infiltrer par la structure.

Dans le cadre des travaux préalables, les deux canalisations, que vous voyez à droite et à gauche, ont permis de collecter les eaux qui passent normalement dans le radier de façon à ce que nous puissions travailler sur cette partie à sec. L'entreprise a donc réalisé un batardeau de part et d'autre, coupant les arrivées d'eau tout le long et a, avec un système de pompe, renvoyé les eaux collectées dans ces canalisations, permettant d'intervenir pour le traitement de la partie basse de l'ouvrage à peu près à sec.

La première et grosse étape du travail a été de reconstituer le radier de l'ouvrage. La technique utilisée porte sur la mise en place de cunettes préfabriquées, résistantes, avec injection, en dessous, d'un coulis de ciment un peu spécial, relativement fluide, qui permet de combler l'ensemble des cavités qui existent et d'étancher toute la partie de la surface sur laquelle est posé le caniveau. Cela permet d'éviter toutes les remontées d'eau et cela renforce la partie basse de l'ouvrage, là où se fait l'essentiel de la collecte, en sachant que cette partie est soumise à beaucoup d'érosion puisque, quand il y a des pluies, nous avons des graviers et des cailloux qui transitent par là.

Là, vous avez une petite photo illustrative d'une coque en préfabriqué. Dans le cadre des travaux, un rail a été fixé en haut de l'ouvrage pour permettre le transfert de ces coques sur toute la longueur de l'ouvrage. D'une part et d'autre de l'ouvrage, nous sommes sur plus d'un kilomètre. Je précise que tout ce qui a été fait comme travaux pour décaper la partie dégradée de l'ouvrage a été transporté dans des seaux grâce à ce rail. Nous n'avons pas pu mécaniser plus que cela l'évacuation des déblais.

Vous avez ici une vue un peu plus synthétique de l'avancée des travaux avec la cunette posée en partie basse de l'ouvrage, les radiers adjacents qui ont été construits. Nous sommes maintenant sur la deuxième phase des travaux qui consiste à faire des trous réguliers sur l'ensemble de l'ouvrage, permettant d'injecter là aussi un béton pour étancher toute la partie extérieure de l'ouvrage, là où nous avons eu des cavités qui se sont créées. Cela a un effet de réduction des fissurations et de renforcement de toute la structure de l'ouvrage. Pour vous donner un ordre de grandeur, il y a à peu près 6 000 trous qui sont faits sur l'ensemble de l'ouvrage. L'entreprise en a fait à peu près la moitié, et il y a en même temps la mise en place de canules d'injection ; en pression, sera injecté un coulis de béton pour épouser l'ensemble des vides qui existent de l'autre côté.

La troisième partie qui interviendra ultérieurement, c'est le renforcement de toute la voûte de cet ouvrage avec le décapage des bétons qui sont dégradés, la pose d'un béton d'accroche, la mise en place d'un treillis métallique et la projection d'un béton. Ainsi, nous en aurons fini sur cette partie du réseau.

Par rapport à ce qu'évoquait M. le Président tout à l'heure sur les branchements, tout au long de la rue, nous avons bien entendu les immeubles qui ont des branchements individuels qui viennent se rejeter dans cet ouvrage. Nous avons fait un diagnostic de l'ensemble de ces rejets. Des opérations de réhabilitation avec différentes techniques, soit un chemisage, soit un traitement par génie civil, vont être conduites. Nous en ferons un détail un peu plus important demain. Cela, ce sont les phases qui vont se dérouler par la suite.

Voilà, Monsieur le Président, les différentes photos que je pouvais présenter.

M. BRUNEAU.- Je voulais apporter une précision, c'est que les travaux des ovoïdes ne font pas partie du marché de maîtrise d'œuvre puisqu'ils sont déjà en cours. Nous avons là une réhabilitation pour 4 M€ hors taxes de travaux qui s'additionnent au 28 450 000 € ; ce qui donne les 32 M€ sur lesquels nous avons demandé l'aide de l'Agence. En plus, c'est le lancement du marché, en avril, pour les ovoïdes, qui nous a permis aussi de respecter le calendrier de l'appel à projets de l'Agence de l'Eau et d'être dans les temps pour prétendre au versement de ces 19 M€ d'aide globale.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Une précision complémentaire peut-être sur le fait que le délai est relativement court entre aujourd'hui et le lancement des phases de raccordement. Cela est dû au fait qu'il était nécessaire de procéder au diagnostic des branchements qui doivent se raccorder sur l'ovoïde, et ce diagnostic n'était possible qu'à partir du moment où l'ensemble du site était visitable.

Le diagnostic a été fini vers le 15 janvier, nous avons donc fait au plus vite pour programmer la suite des travaux. Il y a 160 branchements à diagnostiquer et une bonne moitié d'entre eux vont être réhabilités tout au long du kilomètre, sur l'ensemble de la section Pupilles/Volontaires d'ici le mois de juillet.

Y a-t-il des questions ? Non. Vous voyez la complexité pour l'entreprise de travailler dans ces conditions-là. Nous avons eu la chance que la période des plus fortes pluies soit la période où l'entreprise ne travaillait pas, il n'y a donc pas eu de retard sur cette période-là, mais vous imaginez le danger physique pour les gens qui sont dans l'ouvrage lorsqu'il y a des coups d'eau. Les questions de sécurité sont très prégnantes, mais le calendrier est tenu malgré les aléas climatiques.

S'il n'y a pas d'interventions, je peux mettre la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Je souhaite la bienvenue à notre Ministre qui est arrivé discrètement pour ne pas déranger l'exposé sur un des dossiers majeurs de la Communauté d'Agglomération. Je suis persuadé qu'il a vu avec plaisir que les choses se concrétisaient dans cette dimension un peu souterraine et cachée, mais essentielle des travaux de notre Communauté.

DÉLIBÉRATION N° 13 : FINANCES – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018 PRÉCÉDÉ DE LA PRÉSENTATION DU RAPPORT 2017 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DU BILAN 2017 DU SCHÉMA DE MUTUALISATION DE LA CABA

Rapporteur : M. Michel ROUSSY

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous propose donc que nous entamions maintenant le Débat sur les Orientations Budgétaires. Je suis heureux que nous puissions le faire avec un membre du Gouvernement et de notre Assemblée qui pourra nous apporter toutes les précisions sur nos interrogations, nos espoirs et nos craintes par rapport à la projection de nos activités financières.

Tout d'abord, très rapidement, quelques éléments de contexte très généraux, mais qu'il faut indiquer puisque nous ne sommes pas isolés et nous ne vivons pas en dehors du monde et en dehors de notre économie.

Notre budget s'inscrit dans le cadre d'une croissance qui est annoncée aujourd'hui à 1,9 %, qui est une nouvelle intéressante compte tenu de l'historique et de la tendance qui se confirme d'une reprise de l'activité, et donc d'une augmentation sensible aussi du produit intérieur brut. Nous aurons prochainement connaissance, pour ce qui nous concerne budgétairement, de l'inflation qui, je vous le rappelle, est maintenant le critère d'augmentation des bases ; ça n'est plus le Parlement qui décide de l'augmentation des bases, mais c'est le calcul de l'inflation de novembre à novembre, qui sera connu en février, qui donnera l'augmentation de l'ensemble des bases fiscales que nous aurons à prendre en compte dans nos budgets communaux comme dans le budget de la Communauté d'Agglomération.

Si nous regardons du côté du chômage, nous sommes, sur le département, à un taux inférieur – nous le savons – au taux national, puisque nous sommes à 6,1 contre 9,2. En masse et en chiffres, pour ce qui est des catégories A, c'est-à-dire les gens qui sont totalement privés d'emplois, nous sommes à 4 350 chômeurs pour le département et à 2 651 chômeurs sur l'agglomération, avec une baisse de 9 % par rapport à l'an passé ; ce qui est un chiffre important en termes d'évolution, et nous aurons à prendre en compte ces éléments-là lorsque nous allons parler de démographie et d'accueil d'actifs. Nous allons dans un sens positif en termes de chômage.

Nous restons sur un revenu moyen par foyer fiscal très largement inférieur à la moyenne nationale et je dirai même aux moyennes régionales puisque la moyenne régionale est de 27 000 €, et nous sommes à 21 372 € pour le Cantal.

En termes de dynamisme économique, qui est une des raisons d'être de notre Communauté d'Agglomération, le département s'est enrichi de 603 entreprises dans l'année, dont 241 sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Ce sont des chiffres que nous manipulons peu, mais cela montre malgré tout qu'il y a, sur le plan local, une dynamique économique qu'il nous reste à valoriser.

Une caractéristique aussi, c'est notre population. Vous le savez, vous avez vu les chiffres, nous avons 55 978 habitants ; il y a une baisse de 87 habitants par rapport à l'an passé, soit une stabilité disons puisque c'est un - 0,16 % sur la période.

Voilà le contexte économique dans lequel nous sommes en train de préparer ce budget 2018.

Avant de rentrer dans chacun des budgets, je voudrais mettre en avant une dimension qui est essentielle pour nous, c'est la dimension de la contractualisation et des partenariats. Nous sommes en contractualisation avec beaucoup de collectivités et beaucoup de structures qui nous apportent des moyens de fonctionner. Je ne vais pas reprendre l'historique sur 2017, je vais noter simplement les nouveaux contrats qui vont s'appliquer d'ores et déjà :

- Le Contrat Ambition Région qui nous amène 2 140 000 €, dont 700 000 € directement pour les communes.
- Le Contrat Ruralité de 2 500 000 € avec 1 950 000 € dédiés directement aux communes.
- Nous avons pu, dans un délai extrêmement court, nous mettre très rapidement d'accord avec l'ensemble des communes, et je crois que c'est le signe de la bonne santé des relations entre les maires des différentes communes puisque le Bureau Communautaire a pu en trois semaines arriver à inventorier l'ensemble des projets, ce qui signifie que toutes nos communes ont une activité et des projets, et à les faire rentrer dans des critères de démographie qui ont été acceptés par tout le monde, et je vous en remercie tous parce que c'était une condition sine qua non pour pouvoir valider ce contrat et ses financements.
- Nous avons le Contrat avec l'Agence de l'Eau. J'en reparle puisque les 19,7 M€ concernant l'assainissement arriveront pour nous permettre de réaliser ces énormes travaux que nous ne pourrions évidemment pas traiter sans cette aide-là. L'Agence de l'Eau nous aide aussi à hauteur de 1 M€ sur le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable qui est un document essentiel, sans lequel nous ne pourrions pas bénéficier des subventions ultérieures pour l'ensemble des travaux que nous faisons dans ce domaine-là.

Ce qui est en cours ou devant nous pour cette année, c'est la contractualisation sur le Plan Climat. S'agissant de cette contractualisation, nous sommes tombés d'accord avec nos collègues des Communautés de Communes de Cère et Goul en Carladès et de la Châtaigneraie pour intégrer cette opération au niveau du SCoT. Nous n'avons pas voulu créer une structure supplémentaire. C'est le SCoT qui va être le maître d'ouvrage de la réalisation du plan, sachant que les actions qui découleront de ce plan seront portées par chacune des intercommunalités.

C'est une modalité pratique que nous allons développer sur d'autres dossiers avec nos collègues ; je pense à la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) ; ce dossier-là sera également traité indépendamment au niveau de chacune des communautés de communes, mais sur une négociation commune, c'est-à-dire que c'est le même contrat qui sera négocié avec l'Agence de l'Eau, qui sera signé dans les mêmes termes, mais nous l'aurons négocié et nous le signerons chacun de notre côté pour garder une autonomie et surtout une souplesse de gestion. Tout cela relève de notre volonté d'être en action de partenariat horizontal avec ces deux autres collectivités. A trois, nous couvrons l'ensemble de l'arrondissement, et cela nous permet effectivement d'être plus efficaces sur un certain nombre de sujets. Je prendrai aussi l'exemple de la convention passée pour l'instruction du droit des sols avec la Communauté de Communes de la Châtaigneraie puisque le recrutement d'un agent dédié à cette action-là a été réalisé par cette dernière mais que le poste a été mis à disposition du Service Urbanisme de la Communauté d'Agglomération ; ce qui permet de créer un service plus important avec de la compétence, de la spécialisation et un travail d'équipe qui est toujours plus utile.

Dans les autres discussions et contractualisations, nous avons nos sujets récurrents et parfois inquiétants. Je voudrais parler de l'université où, là, nous sommes en discussion serrée avec le Président de l'Université de Clermont-Ferrand pour la concrétisation d'un troisième département d'IUT qui n'est pas encore à l'ordre du jour. Est à l'ordre du jour, pour la prochaine rentrée scolaire, une troisième année de licence aéronautique avec le contrôle non destructif et les matériaux de surface ; des précisions techniques peuvent vous être apportées par Géraud MARCASTEL ou par Xavier DALL'AGNOL sur la réalité précise de ces formations, mais retenez que c'est ce qui correspond à ce que nous souhaitons, c'est-à-dire des formations dans le domaine industriel. Nous sommes, sur ce dossier, avec le Conseil Départemental, très engagés, et le ministre nous soutient quotidiennement pour essayer de convaincre l'ensemble des partenaires clermontois du bien-fondé de notre demande et de faire en sorte qu'elle puisse se concrétiser dans des délais qui, nous l'espérons, seront raisonnables.

Nous sommes également en cours de discussion et de négociation avec la Direction Générale de l'Aviation Civile pour arrêter le cahier des charges de la future Délégation de Service Public que le Département va contracter en 2019 pour notre ligne aérienne. Les délais sont très longs puisque nous sommes là dans des questions de concurrence encadrées par la réglementation européenne. Ce travail-là est un travail quotidien là aussi avec les services du Conseil Départemental pour essayer d'intégrer dans les critères de sélection nos nouvelles demandes, en particulier une rotation à la mi-journée que nous voudrions voir mise en place et une augmentation des sanctions en cas de défaillances puisque vous savez que nous venons de passer une période extrêmement difficile en matière de régularité ; je ne parle pas des retards, je parle des annulations de vols.

Voilà un certain nombre de sujets sur lesquels nous sommes effectivement engagés.

D'autres actions très importantes, financièrement notamment, vont nous occuper tout au long de l'année, en particulier deux d'entre elles qui sont directement dans le champ du Ministère de Jacques MÉZARD et c'est une chance pour nous. Je veux parler de la NPNRU, la Nouvelle Politique de Rénovation Urbaine, qui concerne le quartier de Marmiers. Vous savez que c'est un quartier « politique de la ville », dont le zonage a été déterminé au niveau national en fonction des revenus de 1 000 habitants en dessous d'un certain seuil. Sur ce secteur, nous sommes en train de réfléchir, la Ville d'Aurillac, Logisens, la Communauté d'Agglomération, à un projet de renouvellement urbain, c'est-à-dire imaginer ses évolutions en termes de mixité sociale, d'offres de services, de commerces et d'habitat, avec un enjeu financier extrêmement important puisque ce sont 4,6 M€ que l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine est susceptible de nous allouer avec une première tranche de 1,2 M€

que nous allons essayer de signer en protocole dès le printemps, et une demande d'abondement qui sera – nous l'espérons et nous n'en doutons pas – soutenue par Jacques sur les 3,4 M€ supplémentaires avec comme objectifs et comme actions très concrètes des opérations de démolition pour Logisens d'un certain nombre de bâtiments et des projets de reconstruction et d'aménagement d'équipements publics sur l'ensemble de ce secteur. L'objet n'est pas de rentrer dans le détail de ce dossier aujourd'hui, mais je voulais l'évoquer parce que c'est un dossier important.

Deuxième action qui est initiée par le Ministre de la Cohésion Sociale, c'est le programme « Cœur de Ville » qui est l'engagement que Jacques MÉZARD a voulu en faveur des villes moyennes, mais il en parlera mieux que moi sans doute tout à l'heure. Je vais donc rester très court sur ce point-là. Je peux simplement lui confirmer que notre dossier de candidature est prêt et que, donc, normalement, tout cela devrait arriver par la voie officielle dès le début de semaine prochaine dans son ministère grâce à la diligence de Nathalie BLANC.

Voilà ce que je voulais préciser sur ces contractualisations qui sont essentielles et vitales au bon fonctionnement de notre collectivité.

Si nous rentrons plus dans le détail maintenant de nos budgets, reprenez les grandes masses financières consolidées que nous gérons : 54 M€ de recettes, 44 M€ de dépenses, 10 M€ que nous pouvons affecter du fonctionnement à l'investissement. Ce sont une épargne brute et une capacité d'autofinancement qui sont très importantes. Nous essayons à chaque fois – c'était Jacques MÉZARD qui nous donnait cette barre – de dégager un autofinancement de 8 M€. Cette année, nous arriverons, grâce à des taux de subventionnement et à des recettes significatives, sans doute à ce chiffre-là.

Si nous regardons les ressources de notre collectivité, vous connaissez le panier fiscal, nous sommes de façon très grossière à trois tiers : un tiers constitué par les dotations, un tiers constitué par la fiscalité économique et un troisième tiers constitué par la fiscalité des ménages puisque nous percevons maintenant une part de Taxe d'Habitation. Les variations de chacune de ces taxes sont très diverses.

La CFE (Contribution Foncière des Entreprises) a augmenté de 6,63 % l'an passé mais ne devrait pas conserver cette même tendance cette année.

La TASCOT (Taxe sur les Surfaces Commerciales) diminuera cette année, mais avait très fortement augmenté l'an passé puisqu'elle avait pris + 29 %.

Les IFR et la CVAE connaissent une augmentation ; c'est la traduction de l'augmentation du Produit Intérieur Brut. Nous restons toujours déçus par rapport à la garantie à l'époque où la Taxe Professionnelle avait disparu ; d'une garantie de 4 % qu'on nous annonçait, nous ne sommes pas encore à ce montant-là ; nous espérons 90 000 € de plus simplement en matière de CVAE.

La Taxe d'Habitation – c'est une nouvelle que nous pouvons indiquer – ne variera pas, comme les années précédentes, en matière de taux. Pour les ménages et pour les habitants de la Communauté d'Agglomération, nous resterons sur une stabilité.

Nous aurons une stabilité également sur les taux de Foncier Non Bâti et de Foncier Bâti qui sont marginaux en termes de recettes.

Je veux évoquer une fiscalité nouvelle que nous n'appliquerons pas, mais que chacun verra sans doute sur les feuilles d'impôts (je n'ai pas vu la version imprimée définitive), c'est la fameuse taxe GEMAPI. Vous savez que la prise de la compétence GEMAPI peut autoriser une fiscalité de 40 € maximum par personne membre d'un foyer sur l'ensemble des territoires concernés. Nous faisons le choix de ne pas ponctionner encore dans la poche de nos

habitants et donc nous ferons le programme GEMAPI, tant que nous le pourrons, sans rentrer dans cette mécanique de fiscalité.

Je reviens sur la Taxe d'Habitation puisque nous aurons, nous, comme l'ensemble des communes, à connaître la première étape du dégrèvement qui est annoncée sur les trois ans à venir, avec la garantie là aussi d'un maintien à l'euro près, mais nous sommes toujours très prudents par rapport à ces questions-là puisque l'expérience de la compensation sur la fiscalité économique ne plaide pas en la faveur de cette stabilité. Je rappelle qu'en 2012 nous avions 148 000 € de compensation, qui se sont réduits à 20 000 € en 2017. Cela a été une variable d'ajustement... Cette crainte-là, elle est donc partagée, y compris aujourd'hui sur la stabilité de la Taxe d'Habitation, mais je ne doute pas que notre Ministre nous rassurera sur le sérieux de l'État en la matière, au moins pour les années qui sont devant nous.

En matière de Dotation Globale de Fonctionnement, comme vous le savez, la dotation nationale de 30,9 milliards d'euros est gelée en masse mais fait l'objet en même temps d'une demande forte de réduction de 13 milliards d'euros des dépenses des collectivités. Nous ne sommes pas, nous, dans le champ des collectivités qui devront conventionner de façon obligatoire avec l'État. Seuls sont concernés les départements, les régions et les grandes collectivités. Ceci dit, compte tenu de notre caractéristique budgétaire qui fait que nous pourrions être en dessous du 1,2 % d'évolution des dépenses qui est le seuil de contractualisation dans le prochain budget que nous aurons à voter, mais nous en reparlerons évidemment, nous nous interrogeons sur la pertinence ou pas de contractualiser de façon volontaire. Nous allons faire une étude précise pour mesurer les avantages et les inconvénients de ce type de contractualisation. Il faut que nous soyons très prudents dans ces affaires-là, il faut que nous regardions les choses de très près. S'il apparaît que ce pourrait être pour nous une sécurisation, non pas pour l'année 2018, mais pour les années à venir, le moment venu, si nécessaire, nous en débattons évidemment en Bureau Communautaire et nous reviendrons vers vous pour vous faire une proposition dans ce sens. Nous avons les chiffres très récents, attendus, puisque le Directeur vient de nous faire la projection sur le simulateur de l'AMF en termes de Dotation Globale de Fonctionnement. Nous serions sur une baisse de 2,7 % par rapport à l'an passé avec 3 747 000 € pour la Dotation de Compensation et 2 251 000 € pour la Dotation Intercommunale. L'engagement était sur une stabilité. Pour être complet, je précise qu'une partie de la DETR et une partie de la DSU qui sont d'autres dotations d'État sont ponctionnées sur cette enveloppe-là et nous reviennent par le biais de ces deux dotations. Nous pouvons donc considérer qu'il y a une stabilité effectivement dans ce domaine.

Voilà ce que je voulais vous indiquer sur nos ressources.

Un mot sur notre dette. Le stock de notre dette en capital restant dû est de 36,7 M€. Nous sommes sur une dette qui est de bonne qualité si j'ose dire, puisque nous sommes sur un taux d'intérêt moyen de 2,4 % avec une dette qui est, à 74 %, constituée d'emprunts à taux fixe, nous avons donc une sérénité sur ce point-là, qui nous garantit encore une fois, et notamment cette année, une baisse de l'enveloppe qui est affectée à ce remboursement-là. Voilà ce que je voulais préciser sur cette partie-là.

Si nous rentrons un peu plus dans nos dépenses générales maintenant, je voudrais faire un point particulier sur nos ressources humaines puisque c'est un facteur essentiel pour le bon fonctionnement de notre collectivité, et ce sont plus de 11 M€ qui sont affectés à ce poste-là. Nous allons continuer et reprendre nos discussions sur le temps de travail. Ce sont Roland CORNET, notre Vice-Président en charge de ce secteur, et Carine QUIERS, notre DRH, qui vont engager dès les semaines qui arrivent la discussion avec les personnels pour rentrer dans les épures qui sont les bases normales des contrats des fonctionnaires. Je ne doute pas que nous arrivions - je l'espère pour juin - à un accord avec l'ensemble des agents de la collectivité. C'est un travail qui avait déjà été engagé et qu'il convient maintenant de finaliser.

Notre idée est d'engager sur le deuxième semestre le travail sur le Régime Indemnitare globalement, sachant que ces discussions sont en suspens depuis presque deux ans et que donc il y a du travail à faire dans ce domaine pour réactualiser les choses et adapter le régime indemnitare aux réalités professionnelles qui bougent très vite dans cette maison et dans nos métiers de la Fonction Publique Territoriale. C'est donc un gros travail et un gros chantier qui va être engagé par Roland CORNET. Nous vous en reparlerons le moment venu.

Voilà ce que je voulais vous dire de façon très générale.

Sur les budgets plus spécifiques, si nous prenons le Budget de l'Eau, vous avez vu déjà sur l'assainissement les enjeux financiers, retenez que nous distribuons 3 millions de mètres cubes d'eau.

Sur les tarifs qui concernent nos concitoyens, nous les avons déjà votés. Nous avons voté une légère augmentation qui fait que le mètre cube d'eau aujourd'hui est à 2,13 € pour l'eau seule et à 4,36 € pour l'eau + l'assainissement. Cette légère augmentation est nécessaire car nous avons de gros investissements sur l'eau et l'assainissement qui vont nous conduire, comme nous le pouvons désormais, à titre exceptionnel, à ponctionner sur le Budget Général 200 000 € par an jusqu'à hauteur de 1 M€ pour financer des investissements et pour éviter d'augmenter trop le prix de l'eau qui est payé par nos concitoyens. C'est un élément important, là aussi, de stabilité.

Sur le Budget de l'Assainissement, nous l'avons vu de façon illustrative avec le dossier de Souleyrie.

Sur le Budget des Ordures Ménagères, nous avons cette année des difficultés qui sont liées à des sujets structurels, mais surtout aussi à un problème conjoncturel lié à l'explosion de l'herbe au printemps. Nous avons eu une masse de déchets verts très importante, qui a augmenté de façon sensible les coûts. Ceci dit, la partie importante du traitement a été maintenant contractualisée – il y a une délibération à ce sujet – avec le SYDED du Lot, et nous avons là un débouché parfaitement organisé aujourd'hui qui fait l'objet de conventions avec l'ensemble des intercommunalités et qui va nous permettre cette année de baisser légèrement la cotisation que nous versons à notre SMOCE qui a fait son travail de façon parfaitement efficace et qui nous permet aujourd'hui de réduire de 1 € par habitant la participation à la fois de la Communauté d'Agglomération, mais aussi des Communautés de Communes de Cère et Goul et de la Châtaigneraie.

En termes d'investissements pour l'année qui vient, pour illustrer l'ensemble des affectations budgétaires, les grosses opérations, au-delà des travaux sur la station de Souleyrie, concerneront d'une part le Pôle d'Échange Intermodal puisque ce sont 9 M€ qui seront affectés principalement pour cette année aux acquisitions foncières avec la SNCF, cela a été un long fleuve puisque la SNCF ne va pas plus vite que ses trains qui ne sont déjà pas très rapides chez nous... Cela a été un point compliqué.

Nous avons également un investissement important en termes de rénovation thermique sur nos bâtiments.

Nous avons la Station de Pleine Nature de Mandailles qui va également nous occuper pour un montant de plus de 1 M€ sur la période qui vient.

Sur les programmes de l'Aéroport, nous sommes obligés – et nous le souhaitons – de nous mettre à jour par rapport à l'ensemble des normes qui régissent ce type d'équipement. Ce sont 2 M€ qui vont être affectés cette année également à ces opérations.

Je voudrais faire un zoom particulier sur le développement économique puisque c'est l'un des points majeurs de notre activité, en vous signalant que nous allons finaliser dans l'année notre Zone d'Activités Esban 2 et que nous aurons, là, à investir entre 1 et 2 M€ pour finir les acquisitions et lancer le programme. Normalement, dans l'année 2018, nous devrions créer le dossier de ZAC qui nous permettra, l'année suivante, d'engager les opérations d'aménagement.

Je voudrais dire un mot sur la ZAC de La Sablière puisque certaines interviews de grands leaders nationaux ont créé un peu d'émoi localement. Je voudrais rassurer à la fois les piétons, les cyclistes et les automobilistes en vous disant que le dossier suit son cours de façon normale, et quand nous parlons de ces dossiers-là, la normalité n'est pas la tranquillité. Sachez qu'aujourd'hui nous sommes dans un calendrier qui est un calendrier parfaitement cohérent puisque l'ouverture de la future Sablière est asservie – et nous comprenons évidemment pourquoi – à l'ouverture de l'accès à la Sablière qu'est la route nationale. On ne peut pas ouvrir un centre commercial sur un champ de pommes de terre ; il faut que les voiries soient faites. Nous sommes donc dans un calendrier aujourd'hui d'ouverture en 2020 à la fois de la route nationale et du centre commercial.

Sur la route nationale, nous avons eu les dernières confirmations écrites – que Jacques MÉZARD pourra nous confirmer – d'engagement des crédits opérationnels sur la totalité de la section jusqu'à la Poudrière. Tout le désenclavement jusqu'à la Sablière est aujourd'hui intégré au projet global et peut permettre de lancer les ouvertures de marchés sur l'ensemble des travaux, et nous verrons les premiers coups de pelle très probablement en février-mars pour les premiers ouvrages.

Pour ce qui est du centre commercial lui-même, vous savez que, nous, nous sommes en relation avec SOPIC qui est l'investisseur. C'est SOPIC qui est en relation avec Carrefour. Effectivement, le groupe Carrefour a évolué dans ses orientations, mais ne nous prenons pas pour ce que nous ne sommes pas. La communication de M. BOMPARD concerne une communication globale pour une Société internationale qui emploie 115 000 personnes, et le dossier d'Aurillac n'est pas le dossier majeur de la stratégie de Carrefour.

Je voudrais vous préciser aussi, parce que les choses prennent quelquefois des proportions qui ne sont pas tout à fait justes, que le projet de l'hypermarché qui devrait ouvrir en 2020, en termes de surface, est un projet tout à fait raisonnable. On a toujours l'image de quelque chose qui va écraser l'ensemble du commerce local, mais la surface de l'hypermarché sera inférieure à la surface de GÉANT CASINO aujourd'hui. Ne voyez pas un monstre commercial qui arrive, mais bien une offre complémentaire qui est attendue et sur laquelle, les uns et les autres, nous avons énormément travaillé. Aujourd'hui, c'est la phase de négociation entre SOPIC et Carrefour. Très probablement, nous serons plus vers un franchisé que vers un investissement direct de Carrefour, mais l'enseigne restera l'enseigne Carrefour. Les caractéristiques qui ont été définies dans le dossier de la Commission Nationale (la C.N.A.C.) et dans les permis de construire déposés et purgés de tous recours seront respectées strictement, y compris dans les engagements de liens entre le commerce qui sera dans ce centre commercial et les commerces de centre ville puisque SOPIC s'était engagée et confirme son engagement par rapport à une gestion commerciale de points ou de cartes avec obligation de consommer ces points-là dans les commerces de centre ville. J'espère que, d'ici un mois, nous pourrions avoir des informations précises. Aujourd'hui, c'est le secret des affaires qui domine dans ces sujets-là. Mais tout ce que nous avons comme informations nous permet d'être confiants dans le bon déroulé de cette opération jusqu'au bout. Rendez-vous donc non pas en 2020, mais dans quelques semaines, pour que je puisse vous donner quelques informations supplémentaires.

Voilà un élément économique important.

Je voudrais évoquer aussi, même si ce n'est pas forcément de même nature en termes d'engagement financier, le dossier de la GPEC que Pierre MATHONIER avait engagé et que Christophe PESTRINAUX poursuit avec l'ensemble des entreprises locales pour gérer l'avenir des entreprises en matière de recrutement. C'est un sujet que nous partageons avec la Chambre de Commerce et avec le Département. Ce sont nos thèmes qui sont tout à fait consensuels en matière d'attractivité et de volonté de développement. Le travail a été engagé. Le travail va se poursuivre avec les entreprises puisque ce sont elles qui sont les mieux placées pour nous proposer des actions. L'accueil d'actifs est une nécessité impérieuse. Vous avez vu le taux de chômage, vous savez qu'il y a des difficultés importantes pour les entreprises locales en matière de recrutement. C'est notre devoir, à la fois pour l'économie et pour la démographie, d'être présents sur ce genre de sujet. Je ne doute pas que, notamment l'Agence de Développement Économique de la Région qui va voir son antenne départementale ouvrir au mois de mars, pourra être un outil privilégié et mutualisé puisque je crois que nous n'avons pas les moyens, les uns et les autres, de créer chacun sa structure sur des domaines qui sont très pointus et spécifiques, et nous avons tout intérêt à mettre nos moyens au contraire en commun pour essayer de trouver les quelques dossiers ou les quelques actions les plus efficaces et les plus pertinentes pour que notre territoire conserve ses jeunes et attire surtout de nouvelles populations actives dont nous avons effectivement besoin.

Je ne vais pas être plus long, je l'ai déjà été assez. Vous l'avez compris, notre projet de budget est un projet raisonnable qui est assis sur une stabilité de fiscalité, sur un maintien d'une capacité importante d'investissement. Une des caractéristiques de la Communauté d'Agglomération, c'est de pouvoir faire des projets que nos communes ne pourraient pas faire chacune de son côté, et en particulier des projets qui sont structurants et qui apportent un plus au développement de nos territoires.

Au-delà de cette partie-là, de la stabilité fiscale qui est aussi un élément essentiel, je crois que sur ces sujets-là, la parole est à vous, avant que nous prenions l'ensemble de vos remarques pour construire de façon plus précise avec le Vice-Président en charge des Finances le budget 2018 de la Communauté d'Agglomération. La parole est à vous. Pierre MATHONIER peut intervenir.

M. MATHONIER.- Je vais dire que je souscris totalement aux orientations budgétaires que M. le Président a proposées, qu'elles s'inscrivent dans une continuité d'une fiscalité qui soit raisonnable. Il est quand même important de le souligner dans un contexte qui reste difficile, cela a été dit, d'insister et de rappeler l'absolue nécessité que nous avons d'avoir des cofinancements pour pouvoir aboutir dans des projets lourds. Nous avons parlé tout à l'heure de l'ovoïde et de la STEP de Souleyrie ; ce sont des dossiers sur lesquels nous avons absolument besoin de cofinancements et de soutiens.

Je voulais dire également que la future concrétisation – puisque nous nous reverrons fin mars – de l'arrivée de Carrefour est une très bonne nouvelle pour le territoire. Nous pouvons mesurer, depuis 10 ou 12 ans que la procédure se poursuit, les recettes fiscales qui ont été perdues sur le territoire et qui manquent nécessairement pour accompagner nos projets puisque ce sera, sur la Commune d'Aurillac, un enjeu important, même si pour la CABA aussi les impôts économiques sont essentiels.

Je veux aussi évoquer les projets qui concernent directement la Ville d'Aurillac et qui vont permettre d'accompagner des actions importantes pour la Ville dans le cadre du quartier « Politique de la Ville » et de la contractualisation sur l'opération « Cœur de Ville » qui donnera, je pense, un soutien supplémentaire à des projets qui sont soit déjà engagés ou qui sont en perspective sur la Ville d'Aurillac avec des enjeux qui sont majeurs.

Je ne peux donc que me féliciter de la collaboration étroite que nous menons sur ces dossiers-là, et le fait de les voir se concrétiser est pour nous une très grande satisfaction.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais préciser.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Monsieur ROUME, vous avez la parole.

M. ROUME.- Merci, Président. J'ai eu peur que le rapport du Président nous laisse sans voix à un moment, mais ce n'est pas le cas. Et puis, nous allons profiter d'avoir la présence de M. le Ministre dans notre assemblée pour intervenir, même si ce ne sera pas une séance de questions au Gouvernement, ce n'est ni le lieu ni l'endroit, mais j'évoquerai quand même des décisions futures de l'État.

J'ai toujours entendu dans cette assemblée qu'il fallait une maîtrise fiscale et des investissements à la hauteur, et qu'il ne fallait pas négliger la contractualisation avec nos partenaires par rapport à ce que nous pouvions faire, que c'est une constante dans notre territoire qui est un territoire défavorisé – c'est assez dit aujourd'hui d'ailleurs par le Gouvernement en place – et que ce territoire défavorisé ne nous permet pas de commettre des erreurs. Je crois que, les Élus que nous sommes, quelle que soit d'ailleurs notre sensibilité, nous sommes attachés à la bonne gestion de l'argent public puisque les contribuables nous l'ont confié. Donc, là-dessus, je partage effectivement complètement les propos tenus par le Président de l'Agglomération.

Je suis aussi tout à fait favorable aux partenariats avec les autres collectivités parce que cela nous permettra de concevoir – il y en a déjà qui sont en cours – des projets de plus grande envergure, je pense notamment dans le secteur du développement touristique - je ne vais pas empiéter sur le terrain de Xavier DALL'AGNOL - mais c'est judicieux parce que ces partenariats évitent la mise en concurrence des territoires entre eux et au contraire créent des synergies que je qualifierai de complètement positives pour notre territoire qui en a bien besoin.

Vous avez évoqué, Monsieur le Président, le taux de chômage local. J'ai quand même quelques inquiétudes quand je vois le nombre de jeunes qui quittent le département soit parce qu'ils ne trouvent pas d'emploi ici, même s'il y a des entreprises qui ont quelques difficultés à recruter dans certains secteurs, soit parce qu'ils ne trouvent pas d'emploi à la hauteur de leur formation, soit parce que, tout simplement, ils ont envie d'aller vivre quelques temps dans une ville où la population est plus importante et où ils trouveront beaucoup plus de choix d'animations qu'ils ne peuvent en trouver localement. Nous n'allons pas mettre en place des animations à la hauteur de celles qui existent dans ces grandes villes, mais en tout état de cause, ce sont des choses récurrentes depuis très longtemps. Mais la question qu'il faut que nous nous posions, c'est : comment allons-nous accueillir ces jeunes qui ont envie d'aller voir ailleurs ce qui se passe quand ils auront évolué dans leur vie, quand ils auront certainement créé une famille, quand ils auront acquis une certaine expérience professionnelle pour qu'ils puissent revenir vivre sur notre territoire ? Je crois qu'il y a, là, une piste d'action par rapport aux problèmes démographiques auxquels nous sommes confrontés parce que, même si la population de l'Agglomération se maintient peu ou prou, nous avons toujours une tendance à la baisse démographique ; ce qui est très inquiétant parce qu'il ne faudrait pas que nos territoires s'appauvrissent encore plus, et les êtres humains sont de toute façon une richesse pour développer ces territoires.

Vous avez évoqué, Monsieur le Président, un sujet sur lequel je voudrais m'arrêter, c'est celui d'une possible convention avec l'État concernant la maîtrise budgétaire de la CABA, sachant que nous n'y sommes pas obligés. J'ai envie de dire, si cela nous permet de sanctuariser les dotations de l'État : pourquoi pas ? Mais j'ai quand même quelques inquiétudes, et là je vais m'intéresser un peu plus précisément à la question des transports.

Vous savez que, cette semaine, a été rendu public le rapport DURON. Il y a plusieurs éléments qui nous concernent. D'abord, j'ai envie de dire : enfin, la question des territoires défavorisés comme les nôtres est prise en compte, mais est prise en compte avec une certaine philosophie et construction de l'avenir parce que le domaine des transports est un domaine qui va considérablement évoluer, ne serait-ce que par l'évolution des techniques, et l'utilisation qui sera faite de ces techniques et de ces nouveaux outils doit nous interpeller localement parce que je crois qu'on ne peut pas non plus faire n'importe quoi.

Première chose, et cela a été confirmé par la Ministre des Transports, il y a aujourd'hui 30 % du territoire français qui ne disposent pas d'autorité organisatrice de la mobilité. L'objectif de l'État, c'est que 100 % du territoire soient couverts par des autorités organisatrices. Ce qui va amener une autorité organisatrice comme la CABA à penser des partenariats, comme c'est le cas pour le tourisme, avec des communautés voisines, voire sur tout l'arrondissement d'Aurillac. Cela va nécessiter des moyens financiers. Même s'il y a de nouvelles formes de mobilité qui naissent, nous ne pourrions pas permettre à nos concitoyens d'avoir des services multiples à la hauteur, même s'ils sont raisonnables, s'il n'y a pas des moyens supplémentaires. Je ne suis pas sûr que nous aurons les moyens nécessaires pour cela.

La deuxième chose, c'est l'avenir du réseau ferroviaire. Alors, là, le rapport DURON est assez clair. Même s'il parle beaucoup des territoires défavorisés, j'ai les pires craintes pour l'avenir du réseau ferroviaire de notre département ou tout au moins d'une grosse partie du réseau ferroviaire de notre département parce qu'il y a encore des investissements importants à faire. Le rapport DURON nous annonce qu'ils sont trop lourds, globalement, au niveau du territoire national, pour être faits, qu'il sera peut-être nécessaire de céder des voies aux Régions avec des moyens y afférents, mais je ne pense pas que ces moyens soient à la hauteur suffisante pour maintenir un réseau tel qu'il devrait être. Nous pouvons donc avoir des fermetures de lignes. Ceci dit, nous aurons la possibilité, en tant qu'autorité organisatrice locale, de récupérer ces infrastructures et peut-être de s'en servir pour d'autres usages, nous verrons ce qu'il en sera.

Mais tout ceci pour dire que conventionner aujourd'hui avec l'État alors que nous n'y sommes pas obligés au regard de notre taille et de notre potentiel peut altérer nos besoins futurs en termes de partenariats et de problèmes nouveaux que nous aurons à régler et qui nécessiteront un certain nombre de moyens financiers. Je crois qu'il faut réfléchir à deux fois sur cette question-là, même si j'entends bien tous les arguments.

Dernière chose que je voudrais dire. Moi, j'ai toujours confiance en l'avenir de la Sablière. Je partage d'ailleurs ce qui est dit sur l'évolution de la grande distribution et sur l'évolution de la distribution de l'alimentation sur le territoire national, mais je voudrais juste dire une chose, c'est que, sur notre territoire, l'offre est bien en deçà de ce qu'elle pourrait être. Il ne s'agit donc pas d'appliquer unilatéralement des tendances nationales et dire : on va fermer tous les supermarchés. Mais il s'agit bien de réfléchir à des équipements raisonnés. Le Président le rappelait tout à l'heure, ce n'est pas un monstre qui va être installé à la Sablière, mais c'est bien une offre supplémentaire qui devrait, si nous en croyons les études qui avaient été faites à l'époque, permettre d'éviter ce que nous appelions l'évasion commerciale. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Jean-Pierre. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur GRANIER, vous avez la parole.

M. GRANIER.- Moi, je vais revenir sur le sujet des TDMA. Tout à l'heure, le Président l'a bien expliqué, nous avons connu une année extrêmement difficile puisqu'il y a encore quelques semaines, les gens tondaient leur pelouse ; d'où l'explosion du budget, ce qui n'était pas prévu. Nous avons aussi quelques difficultés avec notre repreneur qui a dénoncé sa convention quant à certains types de bois que l'on ramène en déchetterie, qui pourraient

partir dans des bennes « éco-mobilier » que nous n'avons pas pour l'instant, mais qui font que, là aussi, cela augmente notre budget des TDMA. Dans le futur, nous aurons des bennes « éco-mobilier » qui nous permettront de retrouver un équilibre.

De là, je rebondis sur les difficultés que nous avons pu voir sur la ville d'Aurillac, parce que dans la ville d'Aurillac, depuis un certain temps, certains diront depuis la restructuration, moi je dirai depuis longtemps, il y a des usagers, et je dirai des usagers professionnels qui, aujourd'hui, utilisent les bennes qui sont destinées aux particuliers pour mettre dedans leurs déchets professionnels. Ces gens-là, normalement, devraient avoir une Redevance Spéciale. Il y a quelques rues d'Aurillac qui échappent à la Redevance Spéciale – je m'en suis aperçu – quand le voisin paye la Redevance Spéciale. Il faudra remettre un équilibre là-dessus, j'y travaillerai. Cela donne une très mauvaise image de la ville. Le Maire, je le comprends, est assez déçu de ce fonctionnement. Nous allons travailler là-dessus ensemble, Ville et CABA ; nous trouverons des solutions, mais il faudra aussi que les professionnels qui, aujourd'hui, ne jouent pas le jeu soient remis dans le rang parce que cela met en difficulté la Ville et l'Agglomération et nous entendons dire : « vos personnels ne font pas ceci ou cela ». Nos personnels font très bien leur travail, mais ces gens-là, depuis le début, mettent des bâtons dans les roues de tout le monde. Il faudra qu'ils fassent comme leurs collègues artisans des rues voisines ; ils prennent leurs cartons et les amènent en déchetterie, c'est gratuit, et quand ils génèrent des déchets, ils ont une poubelle avec une Redevance Spéciale, en sachant que nous avons mis en place tout ce qu'il faut pour faire une mesure à la levée. Il est donc grand temps qu'ils se mettent dans un fonctionnement normal et qu'ils ne polluent plus la ville d'Aurillac. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Jean-Antoine MOINS, vous avez la parole.

M. MOINS.- Je n'avais pas imaginé d'intervenir, mais j'avoue que les débats d'orientations budgétaires, ce sont toujours un peu les mêmes sujets, et tant que nous n'avons pas le budget, nous sommes sur des idées un peu lointaines. Nous verrons plus précisément ce qu'il en est quand nous aborderons le budget. J'ai quand même deux observations à faire.

Sur la page 24 du rapport, il est évoqué notamment des interventions dans le domaine du logement et de l'aménagement urbain. Nous avons parlé tout à l'heure du NPNRU. Que l'on soit clair, la rénovation du quartier de Marmiers ne peut se réaliser qu'avec l'intervention des collectivités. Il faudra bien imaginer un investissement et une participation financière de la CABA notamment sur la rénovation de Marmiers. Ce qui m'étonne, c'est que ce ne soit pas indiqué dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires de l'année 2018. Cela peut donc signifier que c'est un projet qui sera réalisé peut-être en 2019, mais qui ne serait pas réalisé en 2018. C'est une question que j'ai à la lecture de ce point qui est dans le rapport.

Deuxième observation, et j'en aurai terminé, c'est sur le développement économique. Je dis souvent, cela doit bien faire deux ou trois ans, que nous ne sommes pas assez énergiques en matière de développement économique et notamment de soutien aux entreprises. Le soutien direct aux entreprises, c'est une des compétences de la CABA. Il me semble que, dans ce domaine-là, nous ne sommes pas assez un moteur et que cela peut aussi être un élément insuffisant pour le développement économique de notre territoire. J'aurais aimé, comme je le demande depuis au moins deux ou trois ans, qu'il y ait un axe, des actions et des financements qui soient envisagés sur ce domaine-là.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Mon cher Jacques, je te laisse la parole.

M. MÉZARD.- Merci, Monsieur le Président. Je ne serai pas trop long mais vous m'avez invité à donner quelques indications sur la façon dont on peut insérer les orientations budgétaires dans les épures et les objectifs du Gouvernement.

Tout d'abord, je note que la Communauté d'Agglomération est dans une situation financière particulièrement saine, avec une très bonne capacité de désendettement et un montant d'autofinancement qui permet de poursuivre une politique d'investissement importante.

Je veux insister sur un point qui m'apparaît non seulement satisfaisant, mais qui est indispensable, c'est la politique de contractualisation que nous avons menée ensemble, tous les Élus de la Communauté d'Agglomération, parce que si nous n'avions pas, en plus de la situation financière saine, mené une bonne politique de contractualisation, il serait difficile de réaliser tous les projets qui sont en cours. Je dois dire que le fait que vous ayez pu très vite – et je souhaitais que cela aille vite parce qu'il y a des moments où il faut passer avant que les portes se ferment – mettre en place le Contrat de Ruralité dans des délais très brefs est une excellente chose pour à la fois les communes et l'intercommunalité. Je note aussi que le contrat qui a été conclu avec la Région est un contrat très positif, qui l'est à la fois pour la Communauté d'Agglomération et pour ses Communes ; le fait d'avoir bien négocié avec le Président de la Région et le Conseil Régional est une très bonne chose. Je lisais d'ailleurs avec intérêt à la page 3 du journal quotidien local une réflexion qui me fait dire que, parfois, les positions des uns et des autres évoluent ; sur l'Agence Régionale de Développement Économique, j'ai trouvé que l'intervention d'une Conseillère Régionale d'opposition se demandant si à Lyon on pouvait connaître quelque chose des communes du Cantal m'a paru un grand moment, compte tenu de ce que nous avons pu dire les uns et les autres il n'y a encore pas si longtemps. Comme quoi il est bon que nous puissions heureusement continuer à poursuivre ce partenariat.

Le contrat avec le Département est aussi utile.

Je veux aussi souligner l'intérêt d'une convention avec l'Agence de l'Eau. Je voudrais féliciter les services et l'encadrement, je pense à nos Directeurs et en particulier à M. FRANCO. Le fait d'avoir fait ce dossier sur Souleyrie qui permet quand même d'obtenir 60 % de financement de l'Agence de l'Eau, c'est-à-dire plus de 19 M€, est une belle réussite pour la Communauté d'Agglomération parce que, s'il n'y avait pas ces 19,7 M€, c'est l'usager, c'est-à-dire le consommateur, qui devrait contribuer encore plus qu'il ne le fait, et sur tout le territoire de l'Agence de l'Eau, et pas simplement ici. C'est donc une bonne chose.

Deux mots sur les questions de ressources. Les ressources, ce sont à la fois ces contractualisations pour mener les projets, les dotations de l'État et puis la fiscalité.

Sur les dotations de l'État, il y a les questions de DGF entre autres. Là, je voudrais vous rassurer. Nous avons vécu – et cela avait été initié avant 2012 – des baisses de DGF conséquentes, si ma mémoire est bonne, de 2,5 M€. Ce qui n'est pas neutre. J'ai poussé à ce que l'on ne poursuive pas cette politique de baisse des dotations de cette manière-là, mais que l'on puisse contractualiser effectivement avec les plus grands comptes, c'est-à-dire les plus grosses collectivités, sur un schéma équilibré. J'entends bien les hurlements de quelque association d'élus, mais quelle est la réalité ? La réalité, elle est simple, c'est que même pour ceux qui contractualisent il y a le critère de 1,2 % ; c'est-à-dire que, à la fin du quinquennat, ils toucheront plus que ce qu'ils touchent aujourd'hui. Mais c'est un effort pour bien encadrer les dépenses de fonctionnement. Ce qui est indispensable, compte tenu de la situation globale des finances de l'État. C'est donc un effort demandé à ces grands comptes, c'est-à-dire les Régions, les Départements et les plus grosses structures de collectivités ; ce qui ne touche aucunement ni l'Agglomération du Bassin d'Aurillac, ni la Ville d'Aurillac. Je ne veux pas forcément qu'on nous dise merci, mais je constate que c'est un changement par rapport à ce qui s'est passé sur les années précédentes.

Est-il utile, pour la Communauté d'Agglomération, d'aller vers une contractualisation volontaire ? La question est posée. Cela consisterait à dire : nous sommes tellement de bons élèves que nous allons contractualiser avec l'État parce que nous sommes sûrs de tenir sur l'épure de 1,2 % par an. Je pense que cela mérite de confier une petite mission au cabinet KLOPFER ou à un autre cabinet pour être sûr de prendre la bonne décision, parce que moi je suis dans l'incapacité aujourd'hui de vous le dire. Dans ces matières-là, il faut toujours faire preuve de prudence. Mais cela peut aussi être intéressant parce qu'il y a une carotte au bout du 1,2, c'est-à-dire que les bons élèves seront récompensés. En tout cas, la réalité, c'est qu'aucune collectivité du bloc communal dans ce département ne sera touchée par ce système, aucune. J'ai assez entendu de hurlements d'associations d'élus qui avaient peut-être mal lu les projets de Loi de Finances ou leur interprétation pour pouvoir le dire de manière très claire. Est-ce que cela durera ? Il est intéressant de le savoir parce que, quand on fait des orientations budgétaires, il est bon de s'inscrire dans la durée quand on le peut. Je pense que oui, mais cela dépend de tout le monde ; c'est-à-dire que, s'il n'y a pas de dérive, les déclarations faites par le Président de la République sont claires, nous tiendrons cet objectif. Si les dépenses globales des collectivités dérivait, il en serait évidemment autrement. Mais, moi, je suis assez optimiste par rapport à cela. Cela permettrait – nous en aurons une illustration dès l'année prochaine – d'avoir une visibilité sur les quatre ans qui viennent ; ce qui est quelque chose, à mon avis, d'utile. Mais, en tout cas, voilà ce que je peux dire. Ce n'est pas la peine de considérer que nous serions dans un système de baisse de dotations qui se poursuivrait ; ce n'est pas le cas.

Les ressources financières d'une Communauté d'Agglomération, c'est aussi la fiscalité. Sur la Taxe d'Habitation, je suis de ceux qui ont souhaité que l'on s'attaque à la fiscalité locale. Je l'ai assez dit ici, elle est profondément injuste. Quand nous voyons le poids de la fiscalité locale par rapport à la valeur de l'immobilier dans nos villes moyennes en particulier, c'est profondément injuste par rapport à nombre de grandes villes, et je pense à l'immense majorité des grandes villes. Le système qui est mis en place et qui a été voté, dit du 80-20, est le suivant : cette année, nous allons supprimer un tiers de la Taxe d'Habitation jusqu'à un certain niveau de revenu, l'année suivante encore un tiers et l'année suivante encore un tiers. Concrètement, qu'est-ce que cela donne ? Cela donne davantage de pouvoir d'achat pour nos concitoyens dans les communes puisque ce n'est pas compensé, c'est un dégrèvement. Ce qui est déjà le cas en moyenne nationale pour 31 % de la population. Nous allons donc passer de 31 à 80 sur trois années. Est-ce qu'ensuite cela durera ? Nous avons lancé une étude pour modifier la fiscalité locale à échéance après ces trois années, parce qu'il faut bien s'y attaquer. Cela fait quand même depuis 1973 que cela n'a pas bougé et qu'aucun Gouvernement ne l'a fait au motif qu'évidemment, il y aura des gagnants et il y aura des perdants ; les gagnants seront silencieux et les perdants hurleront.

Il y a un effort qui a été fait par le Gouvernement précédent, par exemple sur la révision des valeurs locatives commerciales. Le fait de lancer cette révision était une bonne chose. Le problème aujourd'hui, c'est que les premiers bilans que nous avons montrent que c'est favorable en matière commerciale aux grandes surfaces et très défavorable aux petits commerces. Il va donc bien falloir revoir aussi la copie à ce niveau-là parce que, quand on fait une réforme, il faut avoir de véritables simulations qui tiennent la route avant de les engager.

Mais en tout cas je vous rassure aussi sur un point. Au niveau de la Taxe d'Habitation, nous n'allons pas en rogner un peu chaque année. Ce n'est pas de la compensation. Vous pouvez être rassurés sur ce point-là. Après, bon, je ne sais pas quel sera le nouveau système. En tout cas, je pense que le 80-20 ne durera pas au-delà des trois ans, j'en suis convaincu. Pourquoi y a-t-il 80-20 ? C'est parce que le 20 coûte aussi cher que le 80. Il ne faut pas non plus tourner autour du pot, c'est purement financier.

Sur les autres ressources de fiscalité, nous voyons bien aujourd'hui les conséquences de la suppression de la Taxe Professionnelle. Il fallait réformer le système, mais le chemin qui a été pris a complexifié considérablement le système. Vous l'avez rappelé, sur la CVAE, on nous avait promis – et je m'en souviens parce que j'avais lancé la mission du Sénat sur les conséquences de la suppression de la Taxe Professionnelle – une fiscalité dynamique avec une progression d'au moins + 4 % par an. L'expérience a montré que ce n'était pas le cas. Mais je constate qu'au niveau de la Communauté d'Agglomération, sur l'ensemble de ces ressources, sans augmenter les taux à l'exception de celui de la TASCOM (qui est la Taxe sur les surfaces commerciales ouvertes de plus de 400 m²) que nous avons, d'un commun accord, unanimement augmenté, nous arrivons quand même à des augmentations de recettes qui démontrent qu'au point de vue économique, la situation est assez positive.

Voilà, moi, ce que je voulais vous dire sur les questions de fiscalité et de ressources, sachant que je ne vois pas poindre à l'horizon, en tout cas des trois ans, de grands changements par rapport à ces ressources-là.

Sur les sujets qui nous préoccupent, vous avez rappelé l'université. J'aurai le plaisir de recevoir le Président de l'Université avec plusieurs d'entre vous et le Président du Conseil Régional puisque nous avons, là-dessus, un point de vue commun pour bien faire entendre à l'Université que nous voulons ce 3^{ème} département d'IUT et que le développement de la matière grise dans nos territoires est tout à fait indispensable. Nous allons donc faire le maximum pour faire pression là-dessus de manière diplomatique et sympathique comme d'habitude.

Sur la ligne aérienne, j'ai reçu le Président de la compagnie « Hop ! » en compagnie de la Vice-Présidente de la Région et du Rapporteur général du budget du Sénat parce qu'il prend souvent l'avion à Brive ; il m'avait donc dit : « ce serait bien que je vienne pour expliquer au Président de la compagnie « Hop ! » que le Sénat est extrêmement intéressé à regarder le fonctionnement financier de ces lignes aériennes ».

Je pense qu'il est indispensable de maintenir une pression parce que ce qui se passe – je l'ai déjà dit – est absolument inacceptable. Je pourrais parler du nombre d'annulations, du comportement d'une compagnie qui vous fait atterrir ou décoller on ne sait pas trop où parce que c'est très variable ; on n'est pas sûr de décoller d'Aurillac et on n'est pas sûr d'atterrir à Aurillac. Nous constatons cela alors que nous avons tous fait ici avec le Département, la Région et l'État qui verse 1 400 000 € en moyenne par an, des efforts considérables. J'ai passé un message ferme, j'espère qu'il sera entendu.

Deux observations sur le NPNRU, c'est-à-dire le quartier de Marmiers. Effectivement, c'est un dossier qui relève de mes compétences. Je fais bien sûr le nécessaire, mais la période de Noël est terminée... Tout ce que je peux faire, je le fais bien sûr avec plaisir pour ce territoire, mais dans le respect des règles de la République ; ce qui veut dire que, quand les projets sont lancés et quand ils sont au point, je veille à ce que nous ne soyons pas oubliés. Mais pour cela, il faut avoir des projets et des projets qui soient en adéquation avec les règles. Sur le NPNRU, ce sera le cas. Je pense, comme Jean-Antoine MOINS, qu'il faudra vraisemblablement abonder les crédits ; cela me paraît dans la logique et c'est tout à fait naturel, je ne sais pas quand vous le ferez, mais il faut le faire. En tout cas, le concours de l'ANRU sera acquis au territoire.

Je peux dire un mot de la Sablière et de l'opération « Villes Moyennes » parce que les deux ont un sens ensemble. Nous n'allons pas relancer le débat sur ceux qui ont fait perdre 10 ou 12 ans à ce territoire. J'ai dit un jour – et je l'ai écrit – que leurs noms méritaient d'être gravés pour que les Aurillacois se souviennent du mal qu'ils avaient fait à leurs concitoyens. Je ne changerai pas d'avis. Mais ce dossier n'est pas antagoniste avec l'opération « Villes Moyennes », il est complémentaire. Il faut qu'en même temps, selon une formule consacrée,

nous puissions faire les deux : développer les commerces de périphérie et redynamiser les centres-villes et les centres-bourgs et le dossier d'Aurillac et de l'Agglomération sera évidemment examiné avec intérêt et de manière très juste par le Ministère parce que cela fait partie de ces villes qui justifient, comme Nevers, comme toute une série d'autres villes et il y en aura plusieurs dizaines sur 5 ans, l'action forte des pouvoirs publics. Je veillerai à ce que dossier puisse être pris en compte ; ce qui est tout à fait justifié et naturel.

Je confirme aussi que les travaux sur la déviation d'Aurillac/Sansac seront bien enclenchés dans les délais, et la visite ici de la Ministre des Transports était faite aussi pour lui dire l'intérêt que nous avons pour ce dossier. Il n'y aura donc pas de retard. Il y en a déjà suffisamment eu autrefois.

Pour répondre à Jean-Pierre ROUME, il a raison, nous sommes entrés là aussi dans un nouveau cycle en matière de mobilité et de transport, avec des modifications technologiques considérables et de nouvelles visions du transport. Je fais passer le message simple selon lequel dans notre territoire, dans notre département, comme dans plusieurs départements, tous les travaux qui ont été réalisés sur les lignes à grande vitesse, sur aussi les autoroutes qui ne sont pas passées partout font que l'entretien de notre réseau ferroviaire et l'entretien aussi de nos routes n'ont pas été suffisamment pris en considération. La Ministre des Transports a fait des annonces là-dessus. Je peux avoir, comme Jean-Pierre ROUME, des inquiétudes pour notre réseau ferroviaire. De toute façon, nous n'en sortirons que par une collaboration et un partenariat avec la Région, il n'y a pas d'autre solution pour avancer sur ce dossier.

Voilà ce que je peux vous dire en essayant de faire, là où je suis, le maximum pour ne pas oublier la collectivité dont je suis membre.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Jacques, pour ces informations de première main qui nous sécurisent dans nos projections qui restent effectivement des projections et non pas un budget.

Sur le NPNRU, il est évident que chacun des acteurs devra prendre sa part. C'est ce que j'ai écrit puisque le Préfet demandait un engagement de la Communauté d'Agglomération sur l'ensemble du projet, mais nous sommes un peu en avance de phase sur le plan financier dans la mesure où les chiffrages de la Ville d'Aurillac sont existants parce que les dossiers sont prêts, les chiffrages de Logisens sont existants aussi parce que les dossiers sont prêts, l'intervention de la Communauté d'Agglomération n'est pas calée aujourd'hui. C'est une première donnée. La deuxième, c'est que nous n'avons pas la pesée globale de l'opération. Cela ne me semblait donc pas sérieux aujourd'hui d'inscrire – et c'est de la prudence – dans un document budgétaire une somme qui, tout d'abord, n'a pas été discutée au niveau des instances et du Bureau Communautaire, et qui, d'autre part, ne serait appuyée sur aucun programme particulier, que ce soit sur l'habitat, que ce soit sur le commerce ou que ce soit sur les équipements publics puisque ce sont bien ces trois sujets qui doivent être traités. C'est donc un point effectivement sur lequel nous aurons à revenir. Mais dans le courrier que j'ai adressé au Préfet et qui arrivera sur le bureau du Ministre, il est bien indiqué que la Communauté d'Agglomération prendra toute sa part dans l'opération ; encore faut-il que ces parts-là soient un peu plus précisées, et c'est le travail que nous allons, avec Alain COUDON, engager puisque c'est en février que nous avons un comité de pilotage ou un séminaire qui nous mettra en situation de signer le protocole pour la première phase qui est aujourd'hui avec une aide de l'ANRU de 1,2 M€ et qui nous mettra en situation de finaliser le projet global avec la totalité des coûts ou tout au moins avec une approche beaucoup plus fine des coûts qui seront engagés. Nous serons donc en mesure de présenter à l'ANRU un dossier parfaitement calé sur ce plan-là.

Sur le soutien aux entreprises, c'est un sujet et une préoccupation que nous avons. Avec Christophe PESTRINAUX, nous sommes en train de revisiter un petit peu l'ensemble des interventions de la Communauté d'Agglomération avec la précaution de vérifier comment l'articulation se fait avec la Région puisque c'est la Région qui est pilote en matière économique, et je pense que l'Agence peut justement nous permettre d'être le lieu où nous ajustons les prestations des uns et des autres. Ceci dit, nous ne sommes pas inactifs, même si l'aide n'est peut-être pas directe en cash au niveau des entreprises, il reste à déterminer que ce soit le bon moyen, mais les millions d'euros qui sont mis sur les zones d'activités par exemple relèvent de l'aide aux entreprises par la bonification qui est faite sur les prix de terrain, même si on trouve toujours que les terrains sont trop chers ; mais c'est néanmoins quelque chose de très prégnant là-dessus.

Les actions GPEC auront aussi un coût, et ces actions-là concernent directement les entreprises. Ce n'est pas forcément une aide à l'entreprise, mais c'est une aide au recrutement de l'ensemble des entreprises. Cela peut être là aussi un type d'intervention que nous aurons à affiner très rapidement pour vous faire des propositions dans ce sens-là.

Dernier point que je voulais évoquer, c'est le lien avec quelque chose qui est aussi imprononçable que les autres sigles : le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires). C'est encore un document de programmation qui se situe au niveau de la Région et dans lequel nous pouvons trouver un certain nombre de soutiens. Demain, nous serons à Clermont-Ferrand pour rencontrer le Vice-Président HORTEFEUX avec les autres présidents d'intercommunalités pour voir comment nos projets peuvent rentrer dans un schéma qui se veut souple et dans lequel nous souhaitons, nous, pouvoir rentrer nos projets d'actions intégrés, et j'espère que là aussi nous aurons un accompagnement pour que nous puissions sortir nos dossiers qui sont quelquefois un peu atypiques parce que nous essayons de traiter les sujets de façon transversale et pas de façon verticale. C'est une nouvelle habitude qu'il faut que nous prenions et que nous fassions prendre à nos financeurs.

Voilà ce que je voulais dire sans revenir sur les interventions de Pierre, de Jean-Pierre et ou de Philippe. Je vous sollicite pour d'autres interventions éventuelles sur ce Débat d'Orientations Budgétaires. Nous avons eu la présentation du rapport, nous avons eu le débat. Nous devons de façon assez particulière – Monsieur le Ministre, si vous pouvez améliorer ce point-là, cela aiderait à la clarification – voter mais c'est un vote qui n'est pas un vote d'approbation, c'est un vote qui permet de prendre acte que le Débat d'Orientations Budgétaires a bien eu lieu, si nous avons bien compris notre obligation.

M. MÉZARD.- Cela existait déjà avant que je ne sois ministre.

M. LE PRÉSIDENT.- Je parle du futur.

Je vous propose que nous prenions acte ensemble de ce Débat d'Orientations Budgétaires. Cela n'engage personne dans ses convictions profondes. Cela permet simplement de respecter le formalisme qui, quelquefois, est un peu excessif dans ces domaines.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité. Me rci de prendre acte de ce débat.

Nous allons enchaîner avec les délibérations qui restent à traiter. Nous avons la délibération n° 14 qui est un avenant n° 1 à la convention qui porte création d'une entente entre le SYDED du Lot, les EPCI membres du SMOCE et le SMOCE lui-même pour le tri des déchets recyclables. C'est Philippe GRANIER qui présente cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 14 : ENVIRONNEMENT – AVENANT N° 1 À LA CONVENTION PORTANT CRÉATION D'UNE ENTENTE ENTRE LE SYDED DU LOT, LES EPCI MEMBRES DU SMOCE ET LE SMOCE POUR LE TRI DES DÉCHETS RECYCLABLES
Rapporteur : M. Philippe GRANIER

M. GRANIER.- Merci, Monsieur le Président. C'est quelque chose qui est à la marge par rapport au document que nous avons déjà voté au mois d'avril 2016 puisque, dans le cadre de la mutualisation, les EPCI membres du SMOCE et le SMOCE ont signé cette entente avec le SYDED pour le traitement des déchets que nous avons autrefois sur notre centre de tri et qui s'en vont aujourd'hui directement à Saint-Jean-Lagineste.

Il y a un avenant n° 1. Dans cet avenant n° 1, nous allons retrouver la possibilité de modifier nos tonnages. Vous, vous ne les avez pas en surbrillance dans les annexes, mais il y a quelques termes qui ont été rajoutés.

En clair, concernant les EPCI et le SMOCE, nous passons à 2 000 tonnes prévisionnelles par an ; ce qui n'était pas le cas auparavant.

Par ailleurs, nous avons surtout la possibilité de travailler soit en filière, soit en fédération pour la reprise de nos produits.

Ce sont essentiellement ces points-là qu'il faut relever dans cette délibération.

Si vous voulez lire toute la délibération, vous vous apercevrez que, d'un coup, au niveau de la Châtaigneraie, on est passé de 4 communautés à une seule. Ce sont vraiment des choses qui sont à la marge.

L'essentiel, c'est de savoir que nous pouvons travailler en filière ou en fédération pour la reprise de nos déchets.

Ce n'est pas marqué dans la délibération, mais le Président l'a déjà dit tout à l'heure, le travail que nous avons mené avec le SYDED du Lot fera que demain, nous aurons des coûts moins importants que ceux que nous connaissions jusqu'à aujourd'hui.

Si vous voulez plus d'explications, je suis prêt à vous en donner. Sinon, nous autoriserons M. le Président à signer ladite convention.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions ou des demandes de précisions ? Non. Je vais donc mettre la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

Nous passons à l'urbanisme et à l'habitat avec une figure imposée à nouveau, mais qui n'est pas inutile, c'est le débat sur la politique locale de l'urbanisme. Pierre MATHONIER présente cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 15 : URBANISME ET HABITAT – DÉBAT SUR LA POLITIQUE LOCALE DE L'URBANISME

Rapporteur : M. Pierre MATHONIER

(Présentation de documents sur écran)

M. MATHONIER.- Merci, Monsieur le Président. La loi ALUR a introduit l'obligation de faire un débat annuel sur la politique locale de l'urbanisme. C'est pour nous l'occasion de faire le point sur les avancées de notre PLUi-H qui met en cohérence un certain nombre de documents.

Sur ce slide qui est projeté, nous reprenons la chronologie des différents documents qui ont été élaborés.

Le premier document majeur qui a été élaboré, c'est le SCoT. Il donne les grandes orientations sur notre territoire. Ce SCoT avait été arrêté en 2015. Il a fait l'objet en 2016 d'un Document d'Orientations et d'Objectifs qui a notamment acté la tendance d'évolution de la population sur le territoire du SCoT jusqu'à l'horizon 2036, en fonction des statistiques de l'INSEE, et qui a, par ailleurs, acté aussi un certain nombre de préconisations en termes de consommation foncière puisque nous avons l'obligation, du fait de ce SCoT, de diminuer de 30 % la consommation foncière sur le territoire du SCoT et donc de passer à 50 hectares contre 81 hectares précédemment de consommation foncière annuelle et à un volume global de 407 logements par an sur notre territoire du SCoT.

Ces objectifs globaux du SCoT sont déclinés au niveau local. C'est la deuxième étape. Ils doivent être intégrés dans nos documents d'urbanisme ou dans notre Programme d'Orientations et d'Actions.

Cette étape diagnostique initiale et environnementale a été faite de mars à novembre 2016. C'est indiqué sur le slide.

L'autre document qui va être joint au PLUi-H, c'est le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI). Ce document est en cours d'élaboration. Il y a eu plusieurs étapes qui ont eu lieu, et je crois que c'est au mois de mars 2018 que ce document sera finalisé. Nous allons donc avoir un point sur le RLPI prochainement, sachant que c'est surtout la Commune d'Aurillac qui est concernée, mais que d'autres communes doivent aussi intégrer un certain nombre de préconisations définies dans ce RLPI.

Nous avons un certain nombre de documents en cours d'élaboration depuis septembre 2016 jusqu'à février 2018 :

- Le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable). C'est un document qui a été présenté en Bureau Communautaire en mars 2017, aux personnes publiques associées le 9 mai 2017. Il a fait l'objet également de réunions publiques qui se sont tenues tout au long de l'année 2017. Dans ce PADD, deux axes structurants ont été développés :
 - * 1^{er} axe : développer l'attractivité économique du Bassin d'Aurillac ;
 - * 2^{ème} axe : favoriser la qualité de vie et d'accueil sur l'ensemble du Bassin de vie Aurillacois.

Le PADD présente donc deux axes, à la fois le développement économique et la qualité de vie pour les personnes que nous accueillons sur notre territoire.

- Dans les autres documents que nous sommes en train de travailler, des ateliers sont en cours. Ils portent sur les O.A.P. (Orientations d'Aménagement et de Programmation). Je pense que la plupart des communes aujourd'hui ont participé à ces ateliers si elles avaient des O.A.P. Ce sont des zones définies avec des projets d'aménagement au sein même de chaque commune, qui sont ensuite reportées dans le PLUi-H.
- Un autre document important, c'est le Programme d'Orientations et d'Actions qui concerne l'habitat, avec un certain nombre d'orientations qui ont été présentées en Bureau Communautaire en septembre 2017 et qui vont être réactualisées. J'invite tous ceux qui sont concernés par ces documents à participer à la Commission d'Urbanisme de fin mars puisque nous referons le point à la fois du diagnostic, des préconisations qui avaient été faites avec une dizaine de propositions de réglementation. Sachant qu'il y a bien sûr des interventions à plusieurs niveaux en fonction à la fois de l'habitat individuel, de la rénovation et d'autres éléments. C'est un document important qui décline, pour chaque commune, le nombre de projets de construction qui pourront être réalisés. Je passe sur les détails, mais je vous invite à venir à la Commission d'Urbanisme parce que ce sera important pour les communes de bien appréhender à la fois le diagnostic et les propositions que nous pouvons faire d'axes au titre du POA.

Sur ces documents, il y aura bien sûr, après, la conversion réglementaire. Là aussi, c'est le travail qui est fait en ateliers sur le PLUi-H qui intègre à la fois le PLUi et les règles d'aménagement spécifiques à chaque commune sur les zones AU. Toutes les communes ont eu à travailler sur les zones à urbaniser. Les ateliers en cours sont sur les zones naturelles et agricoles. Nous intégrons, au fur et mesure de l'avancée du travail dans les différents ateliers, la traduction réglementaire dans le PLUi-H.

Enfin, il y a une évaluation environnementale avec un rapport de présentation – c'était dans les documents initiaux – qui se poursuit en continu sur les différents documents en termes de trame verte et de trame bleue, et qui est intégrée dans les documents qui devraient être soumis à approbation de décembre 2018 à novembre 2019. C'est un travail lourd que Michel avait déjà largement commencé et que nous poursuivons dans le cadre des ateliers avec à la fois les maires et les responsables d'urbanisme des différentes collectivités.

Voilà ce que je pouvais dire sur ce point d'étape.

Fin 2017, nous avons repris les différents éléments qui ont été évoqués dans le cadre des ateliers, notamment sur le PADD.

Les échéances à venir devraient reprendre ce que j'ai évoqué précédemment.

Pour ce qui est des Orientations d'Aménagement et de Programmation, c'est en cours, c'est même quasiment fini. Je pense que les derniers ateliers sur les OAP étaient aujourd'hui.

Une Commission d'Urbanisme aura lieu le 27 février à 18 h 30. Ce sera sur le volet « habitat ». Je vous en ai largement parlé.

En mars 2018, auront lieu les ateliers sur les zones naturelles et agricoles. Une Commission Urbanisme fixée le 20 mars présentera la synthèse de ces ateliers.

Mai 2018, ce sera le début de la traduction réglementaire. Mais vous avez vu comment procède le Bureau d'études, il inscrit déjà dans les documents l'ensemble des préconisations que nous avons déjà vues dans les précédents ateliers.

En juin et juillet 2018, nous aurons les ateliers territoriaux sur la traduction réglementaire pour que chacun puisse bien appréhender les conséquences en termes de densité et par rapport à tout ce que nous devons avoir dans les documents d'urbanisme.

Nous aurons une Commission le 3 juillet pour arrêter ces différents documents, de façon après à s'inscrire, à partir de décembre 2018 jusqu'à novembre 2019, dans la démarche d'approbation.

Il y aura bien sûr l'enquête publique et les réunions des personnes publiques associées.

Pour terminer, simplement un petit point sur l'activité (dans le document du Conseil) du Service Commun d'application du Droit des Sols (ADS). Vous avez un état récapitulatif des différents documents d'urbanisme qui ont été produits. On voit que le service a traité 1 223 dossiers qui ont été instruits. C'est une progression par rapport à 2016 puisqu'il y avait eu 1 199 dossiers en 2016. Vous avez toute la typologie avec à la fois les permis de construire, les permis d'aménagement et les certificats d'urbanisme ; vous avez le détail par commune et par opération.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Jean-Luc LENTIER a la parole.

M. LENTIER.- Je voudrais profiter de ce Conseil pour évoquer un point. Comme tous mes collègues, nous avons eu les derniers ateliers ce matin pour déterminer les zones aménageables. J'avais exprimé l'autre fois en réunion de Bureau – et je profite du Conseil pour le rappeler – mon inquiétude, sans remettre en cause les préconisations de réduction foncière de 30 % et la réglementation du SCoT. Quand on rentre dans les aspects pratiques et qu'on regarde l'application de ces règles, permettez-moi de faire part de mon inquiétude

pour le développement des communes rurales dans les 9 ou 10 ans qui viennent. Je voudrais remercier Benjamin ROUME et le Bureau d'études qui nous reçoivent ; comme j'ai eu l'occasion de le leur dire ce matin, indépendamment du fait que c'est une occasion d'examiner nos communes, c'est aussi une belle séance de formation sur l'urbanisme quand on débarque un peu dans le sujet parce que c'est assez compliqué. Même si cela a duré deux heures, nous avons passé un bon moment plein d'enseignements. Mais nous avons quand même des craintes. Nous l'avons évoqué ce matin dans nos échanges ; si nous faisons des projections à 7, 8 ou 10 ans, je me demande comment nous allons remplir nos écoles primaires dans les dix ans qui viennent dans les petits villages autour d'Aurillac. J'ai lu aussi un peu les comptes-rendus de presse sur les interventions de mes collègues dans les différents conseils municipaux. Les hectares que nous rendons, c'est bien dans un sens, mais je peux vous dire que pour la commune que j'ai le plaisir de diriger encore pour deux ans, j'ai des inquiétudes. On m'a dit : « nous pouvons revoir le PLUi dans 8 ou 9 ans ». Mais pendant quelques années, c'est stand-by. Il y a un danger par rapport aux écoles. Nous sommes en train de nous battre pour faire des écoles et pour avoir des nouveaux postes. Au niveau des petites communes de la moyenne couronne, nous allons être complètement bridés quand même.

Nous savions bien qu'il fallait réduire la consommation foncière, et je ne remets pas en cause ce point. Mais quand je fais le constat, je me dis : mon successeur, dans 7 ou 8 ans, il ne sera pas embêté par les permis de construire puisqu'il n'y en aura plus. C'est un constat que je fais. Je ne sais pas si mes collègues des petites communes le ressentent comme cela. Quand on passe à la moulinette l'ensemble de ce dossier, gentiment parce que c'est bien fait, quand on ressort de là, on se dit : qu'allons-nous devenir au niveau des petites communes ? Il est vrai qu'il faut rationaliser les transports et un certain nombre de services. Mais, quand même, au niveau de la petite couronne périphérique, ce ne sont plus les menottes que l'on nous met, ce sont les chaînes. Il n'y aura plus beaucoup de permis de construire dans les petites communes. Je ne parle que du cas que je connais. Mais au vu des hectares que certaines communes ont rendus, je pense que la situation est assez générale. Il est vrai que, peut-être, la construction se développait de manière un peu anarchique, je ne reviendrai pas sur la règle des maisons dans les zones agricoles, mais là quand même c'est un rude tour de vis. Je me dis que, dans 10 ou 12 ans, au niveau de nos écoles pour lesquelles nous nous battons aujourd'hui pour avoir des postes, nous allons en avoir de trop. C'est un constat que je fais. Je ne sais pas si mon inquiétude est partagée, mais je profite du Conseil pour le dire.

M. GRANIER.- Je partage assez ton constat puisque je suis maire d'une petite commune. Maintenant, il faut que nous constatons aussi autre chose, c'est que, nous, nous vivons au détriment de la Ville d'Aurillac, parce que, clairement, nos nouvelles populations viennent de la Ville d'Aurillac. Quelque part, il faut que nous enrichissions notre territoire « Communauté d'Agglomération » avec de l'industrie et du travail pour attirer des nouvelles populations parce que, sinon, nous ne faisons que siphonner nos voisins. J'ai les mêmes craintes que toi, mais quelque part c'est au détriment de mon voisin qui s'appelle « Ville d'Aurillac ». Il faut que nous ayons un raisonnement plus large, je crois.

M. CORNET.- Moi, je voudrais rebondir aussi sur ce que vient de dire Jean-Luc. Il est vrai que les communes rurales autour de la commune centre d'Aurillac peuvent avoir quelques craintes. Moi, je suis bien placé pour voir qu'il y a un phénomène de siphon qui se passe et qui peut venir soit sur Arpajon, soit sur Ytrac, mais je crois qu'il faut que nous allions au-delà de cela. D'abord, à partir du moment où nous sommes dans une collectivité comme la CABA, je crois qu'il faut que nous nous disions tous que si la ville centre perd de la population, c'est l'affaire de tous ; ce n'est pas l'affaire du Maire d'Aurillac, c'est l'affaire de tous. Il faut que nous nous rendions compte éventuellement de ce qu'il faut faire.

Par ailleurs, à l'époque, il y avait des gens qui demandaient à ce que leurs terrains soient constructibles. Et puis, ces gens-là ont gardé les terrains pendant dix ans, et aujourd'hui nous nous apercevons qu'ils n'ont rien construit dessus. Les nouvelles mesures vont nous impliquer, nous, les maires et les conseillers municipaux, et nous inciter à aller les voir pour leur dire : « Mesdames et Messieurs, vous avez gardé vos terrains ; nous vous les avons conservés, nous nous sommes battus pour les conserver ; il faudrait aujourd'hui peut-être les mettre en vente et les laisser construire parce que, dans dix ans, vous ne les aurez plus, on va vous les supprimer ». Je suis désolé de le dire, mais il y a des gens qui, avec dix terrains constructibles, ont assuré leur retraite, ils n'avaient pas de souci à avoir. Nous sommes d'accord. Il faut donc que nous revisitions le PLUi sous une autre forme, mais je suis aussi d'accord par rapport à ce que dit Philippe ; nous avons tout intérêt à ce que la Ville d'Aurillac se développe et trouve bien sa place si nous voulons, nous, pouvoir exister après autour.

M. LENTIER.- Cela veut dire que nous raisonnons à population constante. Je suis d'accord avec ce que vous dites. Ne soyez pas inquiets, j'ai l'esprit communautaire, mais je veux dire qu'aujourd'hui tous les gens qui veulent construire ne viendront pas forcément habiter en ville. Il faut donc aussi quand même que nous ayons des propositions à faire. Ce n'est pas le sens que nous prenons. Nous, nous faisons un peu commune siphon. Moi, je le vois bien, sur 25 permis de construire que j'ai eus, il y en a 10 ou 15 qui correspondent à des gens qui viennent de la ville d'Aurillac et qui disent : « moi, je ne veux plus habiter en appartement, je ne veux plus habiter en immeuble, je ne veux plus habiter en ville et je veux 400 ou 500 m² de terrain, et pour le prix d'un loyer, à 600 € par mois je vais être propriétaire dans 20 ans. Ces situations-là, nous ne les aurons plus. C'est ce que je veux dire. Mais je ne suis pas en train de dire qu'il faut vider Aurillac. Si nous n'avons pas une ville centre qui se développe, nous ne pourrons pas nous développer au niveau des petites communes périphériques. Mais je pense que nous ne ferons pas re-habiter les gens à Aurillac, en centre ville, de force non plus. Il faut faire attention à cela.

Attention de ne pas basculer d'un extrême à l'autre. C'est le constat que je fais, je me trompe peut-être mais permettez-moi d'exprimer mon inquiétude.

M. MATHONIER.- Je me permets de réagir d'abord pour vous remercier les uns et les autres de votre solidarité par rapport au territoire aurillacois.

Il est vrai qu'aujourd'hui, nous savons très bien que les transferts de populations se font sur la proche commune. L'INSEE m'a communiqué un chiffre me disant que la zone urbaine s'étend actuellement à plus de 70 km, c'est-à-dire qu'il y a des gens qui travaillent à Aurillac et qui habitent à 70 km. Cela dépasse le territoire de la CABA, puisque là nous allons jusqu'à la limite de la Corrèze. Cette zone urbaine s'étend. Je pense que, comme le disait M. LENTIER, il y a un problème aussi d'offre.

Vous aurez l'occasion de le voir en Commission Urbanisme ; c'est pour cela que je pense qu'il est important, pour vous, de venir à cette réunion ; il faut décliner ces objectifs que nous avons calés dans le SCoT, qui se déroulent aujourd'hui avec la logique d'un texte légal qui contraignait à la baisse de la consommation foncière. Nous allons décliner sur chaque commune ces opérations.

Dans les préconisations du SCoT, nous avons essayé de faire 50-50 entre les zones urbaines et les zones plus rurales. La zone urbaine, cela concerne Aurillac et Arpajon puisqu'il s'agit du cœur de l'Agglomération ; et puis, vous verrez le dispositif plus largement. Mais c'est un sujet important d'aménagement du territoire et sur lequel il faut travailler. Il faut aussi que la Ville d'Aurillac, par rapport à ceux qui le souhaitent, puisse offrir des terrains ; ce qui n'est pas toujours facile sur le centre ville. Nous avons donc intérêt à trouver un juste équilibre qui est parfois difficile à trouver. Nous, nous vivons des écoles vides avec des structures fortes et nous voyons que, par ailleurs, vous êtes amenés à construire des structures. Il faut donc que nous trouvions des justes équilibres entre ces différentes opérations. Je crois que le PLUi-H, dans sa logique, devrait acter cette situation, même si je comprends l'inquiétude que vous exprimez, Monsieur LENTIER, parce que cela va devenir

contraignant. Ces documents sont des pièces qui seront versées aux documents juridiques du PLUi.

Je crois qu'il faut que nous continuions le débat comme il a lieu actuellement et que nous évitions peut-être aussi le mitage du territoire avec des démarches qui coûtent cher en termes d'assainissement, qui ont des conséquences au niveau intercommunal, en termes de transport aussi parce que, après, nous ne pouvons pas répondre à la demande, si ce n'est en multipliant les coûts. Il faut donc que nous gardions une cohérence. C'est un travail qu'il faut faire avec délicatesse et respect mutuel. Je remercie les prises de position de tous les maires en l'occurrence.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres interventions sur le sujet ? Non. Je vous rappelle que, sans le SCoT, ce serait encore plus drastique puisque le SCoT nous protège de 20 % par rapport à la réduction de consommation foncière, et nous sommes là dans l'application de textes qui, encore une fois, ne sont pas nécessairement adaptés à nos territoires. Tout cela est fait de façon rigoureuse par le Bureau d'études et de façon « juste » ; c'est-à-dire que, sauf à ce que les uns et les autres veniez vers le Vice-Président pour dire qu'il y a une difficulté parce que ce n'est jamais à exclure qu'il y ait un problème technique sur telle ou telle commune, les choses sont faites de façon rigoureuse.

Je vous rappelle aussi que nous aurons malgré tout la possibilité de faire évoluer le PLUi de façon plus facile que nous faisons évoluer auparavant les PLU. Nous aurons donc des marges de manœuvre plus grandes ; il faut que nous nous contentions de ce genre d'avantage.

Je vous rappelle aussi que, du fait que nous avons un SCoT, les adaptations de PLU seront décidées en regard du SCoT et non plus par l'État ; ce qui est un élément essentiel, notamment dans la mutualisation, parce que je suis prêt à parier que, dans trois ans, certaines communes seront peut-être au taquet et seront bridées, mais que d'autres auront consommé beaucoup moins que ce qui était prévu et que, si l'esprit dans lequel nous travaillons continue, je pense que nous devons pouvoir répondre à l'ensemble des évolutions. Encore une fois, soyons modestes, les prévisions restent des prévisions. Nous sommes sûrs d'une chose, c'est qu'elles seront fausses au bout ; il faut que nous ayons la capacité de nous adapter et de travailler ensemble sur des projets qui pourraient sortir ici et là et que, collectivement, nous pourrions favoriser en réaffectant notamment des droits à construire.

Sous cette réserve-là, nous devons voter sur ce débat dans les mêmes conditions que sur le Débat d'Orientations Budgétaires.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité. Nous prenons acte que le débat sur la politique locale de l'urbanisme a eu lieu.

Nous passons à la délibération suivante, qui concerne toujours l'urbanisme et l'habitat et qui porte sur la prime d'efficacité énergétique régionale. C'est Pierre MATHONIER qui présente cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 16 : URBANISME ET HABITAT – PRIME EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE RÉGIONALE

Rapporteur : M. Pierre MATHONIER

M. MATHONIER.- C'est une petite délibération, mais c'est l'occasion de mettre un coup d'éclairage sur l'évolution de l'OPAH qui a réalisé sa première année.

Simplement, le sujet de la délibération, c'est un « bonus de performance énergétique » proposé par la Région, qui viendra compléter notre dispositif de l'OPAH puisque ce sont 750 € qui seraient attribués à un ménage. Vous avez les conditions de cette attribution, je ne vais pas les lister, elles sont dans le dossier.

C'est suivi par SOLIHA Cantal qui instruit déjà nos dossiers.

Le public éligible, c'est le public de l'OPAH avec les règles que nous avons déjà fixées pour les différentes interventions.

C'est pour des économies d'énergie. Cela complète le dispositif de l'OPAH sur ce point.

Je pense qu'il est peut-être un peu plus important de parler de ce qui s'est passé sur l'OPAH de la CABA pour cette première année.

Les résultats sont en l'occurrence très positifs puisque nous avons eu beaucoup de dossiers « autonomie ». Sur ces dossiers, nous avons atteint les objectifs pour les propriétaires occupants : nous avons eu 156 dossiers avec un objectif pour les propriétaires occupants de 135 initialement ; nous sommes donc à 115 % de l'objectif.

Là où nous avons été un peu moins attractifs sur cette première année, mais nous avons vécu le même phénomène avec l'OPAH RU de la Ville d'Aurillac, c'est sur les propriétaires bailleurs puisqu'il n'y a eu que 2 dossiers qui ont été déposés contre 13 dossiers projetés. Mais je pense que, d'abord, il y a la fin de l'OPAH RU qui a capté beaucoup de dossiers qui se sont inscrits dans l'OPAH RU de la Ville d'Aurillac d'une part, et ensuite, il y a un temps plus long pour proposer ces dossiers parce que, souvent, ce sont des dossiers plus importants qui nécessitent une phase d'études plus significative. Nous avons donc eu 2 dossiers.

En termes de subventions État et CABA, ce sont 1 098 000 € de subventions qui ont été alloués, sachant que l'État et l'ANAH ont versé 889 539 €, et la CABA a versé 208 000 € de subventions pour les différents dossiers.

Toutes les communes ont bénéficié de ce dispositif. C'est bien l'intérêt global de la Communauté d'Agglomération qui a été pris en compte. Toutes les communes ont été concernées ; sur toutes vos communes, vous avez eu des opérations relevant de ce dispositif. J'ai la liste des communes, il y a eu 157 dossiers ; nous pourrions vous communiquer la liste en Bureau Communautaire, nous pourrions vous donner tous les éléments.

C'est donc une OPAH qui se déroule bien, qui atteint les objectifs pour les propriétaires occupants sur les dossiers de précarité énergétique et sur les dossiers « Habiter mieux ». Pour les propriétaires bailleurs, je pense que cela monte en puissance et donc il est logique que cela mette un certain temps.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Pierre. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Ces programmes fonctionnent toujours très bien globalement sur notre territoire. S'il n'y a pas de questions, je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°16 est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES EN REGARD DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Décisions prises depuis le dernier Conseil du 11 décembre 2017

Nous avons maintenant à prendre acte des décisions du Président et du Bureau. Vous les avez dans votre dossier. Y a-t-il des questions sur ces points-là ? Non.

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions. Je vous en remercie.

QUESTIONS DIVERSES

Si vous avez des questions diverses, vous pouvez les poser.

Ne partez pas sans prendre ce qui a été déposé sur votre table. Ce n'est pas un gros Apéricube, ni une boîte à coucous. C'est le Service Communication qui vous offre ce cube qui n'est pas forcément très facilement logeable dans un cartable, mais qui peut être disposé sur un bureau et qui peut permettre de pointer les dossiers de subventions aux pages qui vous intéressent... Merci à tous.

Je vous rappelle que le 26 mars, nous avons notre Conseil Communautaire consacré au budget. Merci. Bonne soirée à tous.

(La séance est levée à 23 h 05)
